

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 97**18 janvier 2002****SOMMAIRE**

Ca. P. Eq. Gate S.C.A., Luxembourg	4622	de Matériaux, Schifflange	4649
Euridea Luxembourg S.A., Luxembourg	4610	SAB, GmbH, Wecker	4648
Euridea Luxembourg S.A., Luxembourg	4612	SAB, GmbH, Wecker	4648
Europe Online Networks S.A., Betzdorf	4612	Saint Hilaire Finance S.A., Luxembourg-Kirchberg	4647
Facalux, S.à r.l., Luxembourg	4621	Seahorse S.A., Luxembourg-Kirchberg	4648
Fidux S.A., Luxembourg	4626	Selesta S.A., Luxembourg	4648
Fineco Capital S.C.A., Luxembourg	4615	Share, Sicav, Luxembourg	4648
Fineco Capital S.C.A., Luxembourg	4618	SMP Europe S.A., System Management Partners Europe, Luxembourg	4647
Getaway S.A., Schrassig	4636	Société de Gérance et de Participations Financières S.A.H., Luxembourg	4646
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	4619	Société de Participations Exemptées S.A., Luxembourg	4649
Global Switch, S.à r.l., Luxembourg	4621	Socjym S.A.H., Luxembourg	4645
Group George Forrest S.A.H., Luxembourg	4637	Sojac Distribution S.A., Luxembourg	4650
Independent Travel Support Company (ITSC) S.A., Luxembourg	4629	Speraconsult S.A., Wasserbillig	4650
M.T.P., S.à r.l., Luxembourg	4640	Star Shipping Company S.A., Luxembourg	4641
Multilateral Trade Holding S.A., Luxembourg	4641	Station Reuland, S.à r.l., Luxembourg	4650
Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative, Luxembourg	4640	Station Reuland, S.à r.l., Luxembourg	4651
Mutualité d'Aide aux Artisans, Société Coopérative, Luxembourg	4640	Structural Engine Foundry Components 1 S.A., Luxembourg	4651
Newhouse, S.à r.l., Schifflange	4640	Structural Engine Foundry Components 1 S.A., Luxembourg	4651
Nouvelle Entrapaulus S.A., Mertert	4641	Structural Engine Foundry Components 2 S.A., Luxembourg	4652
Nymphe Finance S.A., Luxembourg	4627	Structural Engine Foundry Components 2 S.A., Luxembourg	4652
Nymphe Finance S.A., Luxembourg	4628	Sud Invest International S.A., Luxembourg	4650
Olympic Sports New Line S.A., Luxembourg	4643	Superet S.A., Luxembourg-Kirchberg	4650
P.I.L. S.A., Projet-Immo-Libre, Grevenmacher	4643	Télé Contact Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4652
Papeweg Holding S.A., Luxembourg	4642	Telemarket S.A., Luxembourg	4656
Papeweg Holding S.A., Luxembourg	4642	Tibonite Investments S.A., Luxembourg	4653
Partridge Investments S.A., Luxembourg-Kirchberg	4643	Tibonite Investments S.A., Luxembourg	4654
Pâtisserie Schumacher S.A., Wormeldingen	4644	TMF Luxembourg S.A., Luxembourg	4652
Pizzeria de la Gare, S.à r.l., Wasserbillig	4643	Ugokart S.A., Luxembourg	4642
Pouchera Holding S.A., Luxembourg	4644	UHS Health Partners, S.à r.l., Luxembourg	4654
Pouchera Holding S.A., Luxembourg	4644	UHS Health Partners, S.à r.l., Luxembourg	4656
PR Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	4645	Valgroup Hold S.A., Dudelange	4651
PR Coiffure, S.à r.l., Luxembourg	4645	Western Waterways S.A., Luxembourg	4649
Projecto C S.A., Luxembourg	4646	Woodbridge International Holdings S.A., Luxembourg	4623
Projecto C S.A., Luxembourg	4646	Woodbridge International Holdings S.A., Luxembourg	4626
PSK, Nouvelle Promotion Schmit & Klein S.A., Bertrange	4643		
Rail and Steel Service S.A., Grevenmacher	4647		
Robling's Malerwerkstatt, S.à r.l., Mertert	4647		
S.V.M., S.à r.l., Société de Construction et Vente			

EURIDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 50.880.

In the year two thousand one, on the twentieth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of EURIDEA LUXEMBOURG S.A., R.C. Number B 50.880, organized under the denomination of STANDA LUXEMBOURG S.A. as a société anonyme before the undersigned notary on April 4th, 1995.

The Articles of Incorporation of said société anonyme were published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Number 355 of July 31st, 1995.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on September 4th, 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C Number 725 of October 4th, 2000.

The meeting is opened at four p.m. by Miss Candice Wisser, lawyer, residing in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, residing at Bertrange.

The board of the meeting having thus been constituted, the President declares and requests the undersigned notary to state that

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Conversion of the share capital of the Company currently denominated in Italian Lira into Euro at the rate of 1.- EUR for 1,936.27 ITL, with retroactive effect on January 1, 2001.

2. Reduction of the share capital of the Company by an amount of forty five thousand six hundred and eighty-nine point ninety Euro (45,689.90 EUR), so as to bring it down from its present amount of fifty-one million six hundred and forty-five thousand six hundred and eighty-nine point ninety Euro (51,645,689.90 EUR) to fifty-one million six hundred thousand Euro (51,600,000.- EUR) through the reduction of the nominal value of the shares so as to fix it at five point sixteen Euro (5.16 EUR) and by the allocation of an amount of forty-five thousand six hundred and eighty-nine point ninety Euro (45,689.90 EUR) to a special reserve with retroactive effect on January 1, 2001.

3. Amendment of the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation in order to reflect the conversion followed by the reduction of capital.

4. Deletion of paragraphs 2, 3, 4, 5 and 6 of Article 3 of the articles of incorporation.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the attending shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary will remain annexed to the present deed and will be registered with the deed.

The proxies of the represented shareholders after having been signed ne varietur by the board of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to this minute.

III. It appears from the attendance list that all the ten million (10,000,000) common shares representing the entire share capital of one hundred billion (100,000,000,000.-) Italian Lires are represented at the present meeting.

All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and received knowledge of the agenda prior to this meeting.

Accordingly, the meeting is validly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to change the currency of the capital from Italian Lira to euros at a rate of 1.- Euro for 1,936.27 ITL, with retroactive effect on January 1, 2001, so that the share capital is provisionally fixed at fifty-one million six hundred and forty-five thousand six hundred and eighty-nine point ninety Euro (51,645,689.90 EUR).

Second resolution

The general meeting resolved to reduce the share capital of the Company by an amount of forty five thousand six hundred and eighty-nine point ninety Euro (45,689.90 EUR), so as to bring it down from its present amount of fifty-one million six hundred and forty-five thousand six hundred and eighty-nine point ninety Euro (51,645,689.90 EUR) to fifty-one million six hundred thousand Euro (51,600,000.- EUR) through the reduction of the nominal value of the shares so as to fix it at five point sixteen Euro (5.16 EUR) and by the allocation of an amount of forty-five thousand six hundred and eighty-nine point ninety Euro (45,689.90 EUR) to a special reserve with retroactive effect on January 1, 2001.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the first paragraph of Article 3 of the articles of incorporation is amended to reflect the reflect the conversion followed by the reduction of capital:

«**Art. 3.** The corporate capital is set at fifty-one million six hundred thousand Euro (51,600,000.- EUR) divided into ten million (10,000,000) common shares with a par value of five euros sixteen cents (5.16 EUR) each, all fully paid in.»

Fourth resolution

The general meeting resolved to delete paragraphs 2, 3, 4, 5 and 6 of Article 3 of the articles of incorporation.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed at four thirty p.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EURIDEA LUXEMBOURG S.A., R.C B Numéro 50.880, constituée sous la dénomination de STANDA LUXEMBOURG S.A. suivant acte du notaire instrumentaire en date du 4 avril 1995.

Les statuts de ladite société anonyme ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 355 du 31 juillet 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte du notaire instrumentaire en date du 4 septembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 725 du 4 octobre 2000.

La séance est ouverte à seize heures sous la présidence de Mademoiselle Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg. Mademoiselle la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Conversion du capital social de la Société actuellement libellé en lires italiennes en Euros au cours de 1,- EUR pour 1.936,27 ITL, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

2. Réduction du capital social à concurrence de quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix euros (45.689,90 EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinquante et un millions six cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix euros (51.645.689,90 EUR) à cinquante et un millions six cent mille euros (51.600.000,- EUR) par la réduction de la valeur nominale des actions pour la fixer à cinq virgule seize euros (5,16 EUR) et par l'attribution d'un montant de quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix euros (45.689,90 EUR) à une réserve spéciale avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

3. Modification du premier alinéa de l'article 3 des statuts pour refléter la conversion suivie de la réduction de capital.

4. Suppression des alinéas 2, 3, 4, 5 et 6 de l'article 3 des statuts.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, leurs mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront également annexées au présent acte.

III. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires représentant l'intégralité du capital social de cent milliards (100.000.000.000,-) de Lires italiennes sont représentées à la présente assemblée.

Que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont été valablement convoqués, qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à l'assemblée.

Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir la devise du capital social de lires italiennes en euros au cours de 1,- Euro pour 1.936,27 ITL, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, de sorte que le capital s'élève provisoirement à cinquante et un millions six cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix Euros (51.645.689,90 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital de la Société à concurrence de quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix euros (45.689,90 EUR) pour le ramener de son montant actuel de cinquante et un millions six cent quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix euros (51.645.689,90 EUR) à cinquante et un millions six cent mille euros (51.600.000,- EUR) par la réduction de la valeur nominale des actions pour la fixer à cinq virgule seize euros (5,16 EUR) et par l'attribution d'un montant de quarante-cinq mille six cent quatre-vingt-neuf virgule quatre-vingt-dix euros (45.689,90 EUR) à une réserve spéciale avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié afin de refléter la conversion suivie de la réduction de capital.

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante et un millions six cent mille euros (51.600.000,- EUR), divisé en dix millions (10.000.000) d'actions ordinaires ayant une valeur nominale de cinq euros seize cents (5,16 EUR) chacune, toutes entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les alinéas 2, 3, 4, 5 et 6 de l'article 3 des statuts
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Wisser, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 90, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

A. Schwachtgen.

(49599/230/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

**EURIDEA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme,
(anc. STANDA LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R. C. Luxembourg B 50.880.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 842 du 20 juillet 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

A. Schwachtgen.

(49600/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., Société Anonyme.

Registered Office: Betzdorf, 11, rue Pierre Werner, Media Center.

R. C. Luxembourg B 66.689.

In the year two thousand one, on the eleventh of June
Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

Was held the Annual General Meeting of the shareholders of EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., a société anonyme having its registered office in Betzdorf, Media Center, 11, rue Pierre Werner, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B, number 66.689 incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the October 13, 1998, published in the Mémorial Recueil Spécial C 1998 page 44.145.

The meeting is presided by Mr Paul-Henri Denuit, manager, residing in Bruxelles (B),
who appointed as secretary: Mrs Paula Alves, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Kendra Bines, employee, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the same as the agenda of the Annual General Meeting of the shareholders from May, 14th, 2001, which has been reported on request of several associates, representing more than twenty per cent of the capital, except for the order which shall be the following:

- 1) Approval of the company's 2000 Audited Financial Statements.
- 2) Re-appointment of the Company's Auditors.
- 3) Acknowledgement of the resignation of Board Members and grant of discharge.
- 4) Re-appointment of the Board of Directors.
- 5) Appointment of the Chairman of the Board.
- 6) Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the convening notices were sent to all of the shareholders within the required time and in accordance with the legal rules.

IV.- That the present meeting, representing ninety seven point seven per cent (97,7 %) of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

First resolution

Ninety nine point nine per cent (99,9%) of the shareholders present or represented at the meeting approves the Company's 2000 Audited Financial Statements.

Second resolution

The general meeting decides that the mandate of the company's auditors, DELOITTE & TOUCHE S.A., be renewed for a term of one year, ending at the next Annual General Meeting.

Third resolution

The shareholders acknowledge the resignation and unanimously accord discharge to the following Board Members in relation to the year 2000 accounts:

Mr Gerard Bonnevey resigned on July, 27, 2000

Mr Dennis Hightower resigned on February 15, 2001,

Mrs Candace Johnson resigned on March 15, 2001.

The shareholders also grant discharge to the other Board Members that served during the year 2000, unanimously.

Fourth resolution

The shareholders unanimously elect the following 11 persons as Members of the Board (the 12th seat being reserved for the CEO pursuant to the Company's statutes), who shall serve for a term of one year ending at the next Annual General Meeting

Mr Luca Bechis, residing in London (England), proposed by EGERTON, as defined under the Shareholders Agreement, under its rights as a party to the Shareholders Agreement;

Mr Jamie Wood, residing in the UK, proposed by EGERTON, as defined under the Shareholders Agreement, under its rights as a party to the Shareholders Agreement;

Mr Paul-Henri Denuit, residing in Bruxelles (B), proposed by TELFIN under its rights as a party to the Shareholders Agreement;

SUEZ CONNECT, represented by Mathias Heutefort, proposed by TELFIN under its rights as a party to the Shareholders Agreement

Mr Wilfred Griekspoor, residing in Amsterdam (Netherlands), proposed by ROCKEFELLER SPECIAL SITUATIONS FUNDS under its rights as a party to the Shareholders Agreement;

Mr Colin Moore, residing in Connecticut (U.S.A.), proposed by ROCKEFELLER SPECIAL SITUATIONS FUNDS under its rights as a party to the Shareholders Agreement,

Comte Roland de Kergorlay, residing in Bruxelles (Belgique), proposed by CITA under its rights as a party to the Shareholders Agreement;

Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort, residing in Bruxelles (Belgique), proposed by CITA under its rights as a party to the Shareholders Agreement;

Ambassador Adrien Meisch, residing in Luxembourg, proposed by Mrs. Candace Johnson and CREGELUX under their rights as parties to the Shareholders Agreement;

Mr Freddy Thyès, residing in Luxembourg, proposed by Mrs. Candace Johnson and CREGELUX under their rights as parties to the Shareholders Agreement;

Mr Anthony Pilaro, residing in Ireland.

Fifth resolution

The general meeting unanimously decides that the term of office for the mandate of Mr Paul Henri Denuit as Chairman of the Company shall be of one year, ending at the next Annual General Meeting.

Miscellaneous

Mrs. Candace Johnson noted for the records that the minutes of the last Extraordinary General Meeting were not sent to the shareholders. Mr Anthony Pilaro advised that is not mandatory, and that the minutes are available at the Company's office upon request by any shareholder.

Estimation of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the Company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately seventy thousand francs (70.000,- LUF)

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The board of the meeting has been specially informed with the significance of Article 70 of the Law on the Companies.

Le bureau a été particulièrement informé par le notaire soussigné de la portée de l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mil un, le onze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société anonyme EUROPE ONLINE NETWORKS S.A., avec siège social à Betzdorf, Media Center, 11, rue Pierre Werner, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 66 689, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998 page 44145.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul-Henri Denuit, directeur de société, demeurant à Bruxelles (B),

qui désigne comme secrétaire Mlle Paula Alves, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Kendra Bines, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale ordinaire reprend l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire convoquée en date du 14 mai 2001, laquelle a été reportée sur demande de plus de vingt pour cent des actionnaires, à l'exception de l'ordre des résolutions qui est le suivant

- 1) Acceptation des bilans révisés de la Société pour l'année 2000;
- 2) Ré-élection du Commissaire aux Comptes;
- 3) Examen de la démission de certains administrateurs et décharge,
- 4) Réélection du Conseil d'administration,
- 5) Nomination du Président du Conseil d'administration;

Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que les convocations d'usage ont été régulièrement adressées à tous les actionnaires

IV.- Que la présente assemblée, réunissant quatre-vingt-dix-sept virgule sept pour cent (97,7 %) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

Quatre-vingt-dix-neuf virgule neuf pour cent des actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ratifie et approuve à l'unanimité les bilans révisés de la société pour l'année 2000.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que le mandat du réviseur de la société DELOITTE & TOUCHE SA, est renouvelé pour une période d'une année qui prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend note de la démission des personnes suivantes du Conseil d'Administration et accorde décharge pour l'exercice 2000, savoir

- M. Gérard Bonnevey ayant démissionné le 27 juillet 2000;
- M. Dennis Hightower ayant démissionné le 15 février 2001;
- Mme Candace Johnson ayant démissionné le 15 mars 2001.

L'assemblée accorde à l'unanimité décharge aux autres administrateurs pour l'exercice 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée générale élit à l'unanimité les onze personnes suivantes en qualité d'administrateurs du Conseil d'administration (le douzième siège d'administrateur étant réservé pour le CEO conformément aux statuts), pour une période d'une année qui prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire

M. Luca Bechis, demeurant à Londres (Grande-Bretagne), proposé par EGERTON comme défini dans le «Shareholders Agreement», en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

M. Jamie Wood, demeurant aux Etats-Unis, proposé par EGERTON, comme défini dans le «Shareholders Agreement», en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

M. Paul-Henri Denuit, demeurant à Bruxelles (B), proposé par TELFIN en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

SUEZ CONNECT, représenté par Mathias Heutefort, proposé par TELFIN en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»

M. Wilfred Griekspoor, demeurant à Amsterdam (Netherlands), proposé par ROCKEFELLER SPECIAL SITUATIONS FUNDS en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

Mr Colin Moore, demeurant dans le Connecticut (U.S.A), proposé par ROCKEFELLER SPECIAL SITUATIONS FUNDS en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

Comte Roland de Kergorlay, demeurant à Bruxelles (Belgique), proposé par CITA en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

Comte Hadelin de Liedekerke Beaufort, demeurant à Bruxelles (Belgique), proposé par CITA en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

Ambassadeur Adrien Meisch, demeurant à Luxembourg, proposé par Mrs. Candace Johnson et CREGELUX en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

M. Freddy Thyès, demeurant à Luxembourg, proposé par Mrs. Candace Johnson et CREGELUX en ses droits et qualités de partie au «Shareholders Agreement»;

M. Anthony Pilaro, demeurant en Irlande.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité que le mandat de Monsieur Paul Henri Denuit en qualité de Président du Conseil d'Administration de la Société est d'une durée d'une année et prendra fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Divers

Mme Candace Johnson fait remarquer que l'acte de la dernière assemblée générale extraordinaire n'a pas été envoyé aux actionnaires. M. Anthony Pilaro a informé que ceci n'est pas obligatoire, et que l'acte est disponible au siège de la société et à la disposition de tout actionnaire.

Evaluation - Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de soixante-dix mille francs (70.000,-).

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Le bureau a été particulièrement informé par le notaire soussigné de la portée de l'article 70 de la loi sur les sociétés commerciales.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P.-H. Denuit, P. Alves, K. Bines, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2001, vol. 9CS, fol. 44, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 juillet 2001.

P. Bettingen.

(49604/202/191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

FINECO CAPITAL S.C.A., Société en commandite par actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.555.

In the year two thousand and one, on the twenty-eighth day of June.

Before Us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange (Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Luxembourg), who will remain depository of the original of the present deed.

There appeared:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A , a «société anonyme», governed by Luxembourg law, established and having its registered office in L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, her represented by:

a) Mr Lino Berti, bank employee, residing in Luxembourg;

b) Mr Massimo Longoni, bank employee, residing in Luxembourg, acting in its capacity as a special proxyholder of the manager of FINECO CAPITAL S.C.A., a «société en commandite par actions», incorporated by deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, of October 4, 2000, published in the Mémorial C, number 320 of May 2, 2001, established and having its registered office at 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (the «Company»), the Articles of Incorporation of which were for the last time amended by deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, of May, 21, 2001, not yet published in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred to him by resolutions of the manager, adopted on June 28, 2001,

a certified copy of which resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed with which they shall be formalised.

The said appearing person, acting in his above stated capacity, has requested the attesting notary to record his declarations and statements as follows:

I.- That the subscribed share capital of the Company is presently set at fifty-nine thousand four hundred Euro (59,400.- EUR) divided into four thousand seven hundred fifty-two (4,752) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, thirty thousand eight hundred eighty-eight (30,888) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and eleven thousand eight hundred eighty (11,880) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.

II.- That pursuant to article 6 of the Company's articles of incorporation, the Company's authorised capital, including the subscribed capital, is set at one hundred forty thousand four hundred Euro (140,400.- EUR) divided into eleven thousand two hundred and thirty-two (11,232) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, seventy-three thousand and eight (73,008) class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and twenty-eight thousand and eighty (28,080) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.

III.- That pursuant to the same article 6 the manager has been authorised to increase in one or several times the Company's subscribed capital within the limits of the authorised capital, to limit or to waive the preferential subscription right reserved to existing shareholders when realising the authorised capital in full or in part and to amend article 6 of the articles of incorporation so as to reflect the increase of capital.

IV.- That the manager, in its resolutions adopted on June 28, 2001, and in accordance with the authorities conferred on it pursuant to article 6 of the articles of incorporation, resolved to increase the subscribed corporate capital by the amount of two thousand two hundred and fifty Euro (2,250.- EUR) so as to raise it from its present amount of fifty-nine thousand four hundred Euro (59,400.- EUR), to an amount of sixty-one thousand six hundred and fifty Euro (61,650.- EUR) by the creation and issue of one hundred and eighty (180) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, thousand one hundred and seventy (1,170) class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and four hundred and fifty (450) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each.

V.- That still pursuant to the powers conferred to the Manager and pursuant to article 6 of the articles of incorporation, the Manager resolved to waive to the extent necessary the preferential subscription right reserved to the existing shareholders and to accept:

- the subscription of the new issued one hundred and eighty (180) class A shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each by BIPOP-CARIRE S.p.A., a company governed by the laws of Italy, with registered office at Via Leonardo da Vinci, 74, Brescia, Italy;
- the subscription of three hundred and ninety (390) new issued class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, by SOCIETA REALE MUTUA DI ASSICURAZIONE, a company governed by the laws of Italy, with registered office in Via Corte d'Appello, 11, Turin, Italy;
- the subscription of three hundred and ninety (390) new issued class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each by FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI, a company governed by the laws of Italy, with registered office in Via Toschi, 9, Reggio Emilia, Italy;
- the subscription of three hundred and ninety (390) new issued class B shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, by PANAFILL LTD, a company governed by the laws of Bahamas, with registered office in Sasson House, Sherley Street/Victoria Avenue, P.O. Box 272, Nassau, Bahamas; and
- the subscription of the new issued four hundred and fifty (450) class C shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each by DEVELOPMENT CAPITAL S.A., a company governed by the laws of Luxembourg with registered office at 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

VI.- That these new issued shares have been entirely subscribed and fully paid up by contribution in cash, together with a total share premium of twelve million six hundred seventy-three thousand three hundred and twelve Euro and fifty cents (12,673,312.50 EUR).

Proof of the following payments, making a total amount of twelve million six hundred seventy-five thousand five hundred sixty-two Euro and fifty cents (12,675,562.50 EUR) has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges such payments:

- BIPOP-CARIRE S.p.A.: up to eleven million seven hundred thousand Euro (11,700,000.- EUR);
- SOCIETA' REALE MUTUTA DI ASSICURAZIONE: up to three hundred twenty-five thousand Euro (325,000.- EUR);
- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANODORI: up to three hundred twenty-five thousand Euro (325,000.- EUR);
- PANAFILL LTD: up to three hundred twenty-five thousand Euro (325,000. EUR);
- DEVELOPMENT CAPITAL S.A.: up to five hundred sixty-two Euros and fifty cents (562.50 EUR).

The total paid in share premium amount of twelve million six hundred seventy-three thousand three hundred and twelve Euro and fifty cents (12,673,312.50 EUR) is to be allocated entirely to the Special Reserve referred to in the Company's Articles of Incorporation.

VII.- That as a consequence of the above mentioned increase of the subscribed share capital, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation is therefore amended and shall forthwith read as follows:

«The subscribed capital of the Company is set at sixty-one thousand six hundred and fifty Euro (61,650.- EUR), divided into four thousand nine hundred thirty-two (4,932) fully paid up A Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each, thirty-two thousand fifty-eight (32,058) fully paid up B Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each and twelve thousand three hundred and thirty (12,330) fully paid up C Shares with a par value of one Euro and twenty-five cents (1.25 EUR) each»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately five million three hundred ten thousand Luxembourg francs.

Pro-fisco

For the purpose of registration, it is expressly stated that the beforementioned capital increase and the total paid in share premium are together equivalent to five hundred eleven million three hundred and thirty thousand nine hundred twenty-four Luxembourg francs (511,330,924.- LUF).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de l'original de la présente minute.

A comparu:

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A. , une société anonyme, régie par le droit Luxembourg, établie et ayant son siège à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle-même représentée par

a) Monsieur Lino Berti, employé de banque, demeurant à Luxembourg ;

b) Monsieur Massimo Longoni, employé de banque, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du gérant de la société en commandite par actions FINECO CAPITAL S.C.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 4 octobre 2000, publié au Mémorial C numéro 320 du 02 mai 2001, établie et ayant son siège social à 31, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, (la «Société»), dont les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, en date du 21 mai 2001, non encore publié au Mémorial C,

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du gérant, prises le 28 juin 2001,

dont une copie certifiée conforme, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital souscrit de la Société s'élève actuellement à cinquante-neuf mille quatre cents Euro (59.400,- EUR), divisé en quatre mille sept cent cinquante-deux (4.752) actions de la classe A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, trente mille huit cent quatre-vingt-huit (30.888) actions de la classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et onze mille huit cent quatre-vingts (11.880) actions de la classe C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

II.- Qu'en vertu de l'article 6 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital souscrit, est fixé à cent quarante mille quatre cents Euro (140.400,- EUR) divisé en onze mille deux cent trente-deux (11.232) actions de la classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, soixante-treize mille huit (73.008) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et vingt-huit mille quatre-vingts (28.080) actions de la classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

III.- Qu'en vertu du même article 6, le gérant a été autorisé d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé, de limiter ou de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants lors de la réalisation du capital autorisé, en tout ou en partie, et de modifier l'article 6 des statuts de manière à refléter l'augmentation de capital.

IV.- Que le gérant, dans ses résolutions du 28 juin 2001 et en conformité des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 6 des statuts, a réalisé une augmentation du capital souscrit à concurrence de deux mille deux cent cinquante Euro (2.250,- EUR) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de cinquante-neuf mille quatre cents Euro (59.400,- EUR) à celui de soixante et un mille six cent cinquante Euro (61.650,- EUR) par la création et l'émission de cent quatre-vingts (180) actions de la classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, mille cent soixante-dix (1.170) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et quatre cent cinquante (450) actions de la classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

V.- Que toujours en vertu des pouvoirs lui conférés en vertu de l'article 6 des statuts, le gérant a supprimé le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants dans la mesure du nécessaire et a accepté

- la souscription des cent quatre-vingts (180) actions de la classe A ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, par BIPOP-CARIRE S.p.A. une société régie par le droit italien, avec siège social à Via Leonardo da Vinci, 74, Brescia, Italie ;

- la souscription de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune par SOCIETA' REALE MUTUA DI ASSICURAZIONE , une société régie par le droit italien, avec siège social à Via Corte d'Appello, 11, Turin, Italie;

- la souscription de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune par FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA PIETRO MANO-DORI, une société régie par le droit italien, avec siège social à Via Toschi, 9, Reggio Emilia, Italie;

- la souscription de trois cent quatre-vingt-dix (390) actions de la classe B ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune par PANAFILL LTD, une société régie par le droit des Bahamas, avec siège social à Sasson House, Sherley Street/Victoria Avenue, P.O. box 272, Nassau, Bahamas; et

- la souscription de quatre cent cinquante (450) actions de la classe C ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune par DEVELOPMENT CAPITAL S.A., une société régie par le droit luxembourgeois, avec siège social à 31, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

VI.- Que ces nouvelles actions émises ont été souscrites par les souscripteurs susnommés, et libérées intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission totale de douze millions six cent soixante-treize mille trois cent douze euros et cinquante cents (12.673.312,50 EUR).

La preuve des paiements suivants, faisant un total de douze millions six cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-deux euros et cinquante cents (12.675.562, 50 EUR) a été rapportée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

- BIPOP-CARIRE S.P.A. : à concurrence de onze millions sept cent mille Euro (11.700.000,- EUR);

- SOCIETA' REALE MUTUA DI ASSICURAZIONE: à concurrence de trois cent vingt-cinq mille Euro (325.000,- EUR);

- FONDAZIONE CASSA DI RISPARMIO DI REGGIO EMILIA, à concurrence de trois cent vingt-cinq mille Euro (325.000,- EUR);

- PANAFILL LTD: à concurrence de trois cent vingt-cinq mille Euro (325.000,- EUR);

- DEVELOPMENT CAPITAL S.A. : à concurrence de cinq cent soixante-deux Euro et cinquante cents (562,50 EUR).

Le montant intégral de la prime d'émission de douze millions six cent soixante-treize mille trois cent douze euros et cinquante cents (12.673.312,50 EUR) est à transférer à la Réserve Spéciale telle qu'indiquée dans les statuts de la Société.

VII.- Que suite à la réalisation de cette augmentation du capital souscrit, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié en conséquence et aura désormais la teneur suivante

« Le capital souscrit de la Société est fixé à soixante et un mille six cent cinquante Euro (61.650,- EUR), divisé en quatre mille neuf cent trente-deux (4.932) actions de la classe A entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, trente-deux mille cinquante-huit (32.058) actions de la classe B entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune et douze mille trois cent trente (12.330) actions de la classe C entièrement libérées ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq millions trois cent dix mille francs luxembourgeois.

Pro-fisco

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que l'augmentation de capital social précitée et la prime d'émission totale versée, équivalent ensemble à cinq cent onze millions trois cent trente mille neuf cent vingt-quatre francs luxembourgeois (511.330.924,- LUF).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française, à la requête du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Berti, M. Longoni, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2001, vol. 861, fol. 4, case 12. – Reçu 5.113.309 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(49623/239/206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

FINECO CAPITAL S.C.A., Société en commandite par actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 78.555.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(49624/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 75.223.

In the year two thousand and one, on the twenty-eight day of June.

Before us Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the original of the present deed.

There appeared:

- 1) Chelsfield TrizecHAHN, S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3840, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, here represented by Mr Olivier Peters, licencié en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on June 27, 2001.
- 2) UNICORN ASSETS LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Isle of Man, having its registered office at Unicorn Chambers Victoria Street, Douglas, Isle of Man IM1 2LD, here represented by Mr Olivier Peters, prenamed, by virtue of a proxy, given in Douglas (Isle of Man), on June 27, 2001;
- 3) FASSETT LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar, here represented by Mr Olivier Peters, prenamed, by virtue of a proxy, given in Douglas (Isle of Man), on June 27, 2001;
- 4) ZAMAAN LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, having its registered office at Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar, here represented by Mr Olivier Peters, prenamed, by virtue of a proxy, given in Douglas (Isle of Man), on June 27, 2001;

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole members of GLOBAL SWITCH, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B: 75.223), incorporated pursuant to a deed of the notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on the 30th of March 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 27th day of July 2000, n° 538.

The articles of incorporation have been modified for the last time pursuant to a deed of same notary Jean-Joseph Wagner, on the 15th day of June 2001, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital, the general meeting of members is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda:

1. Amendment of article 24 of the articles of incorporation of the Company;
2. Authorization and approval of the repurchase by the Company on or before July 16, 2001 of 33 (thirty-three) shares of Class C from UNICORN ASSETS LIMITED and of 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D from FASSETT LIMITED in accordance with article 24 of the articles of incorporation for a price corresponding to USD 25,000,000 (twenty-five million United States Dollars) or the amount of euros which is equivalent to that amount of United States Dollars based on the spot rate of exchange quoted by THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC at 11.00 a.m. on the day of repurchase.

Then the general meeting of members, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to amend article 24 of the articles of incorporation of the Company which shall read as follows:

Art. 24. «The Company is authorized until July 16, 2001 to repurchase 33 (thirty-three) shares of Class C from UNICORN ASSETS LIMITED for a price to be approved by all the members of the Company and 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D from FASSETT LIMITED for a price to be approved by all the members of the Company (such shares being hereinafter collectively referred to as the «Treasury Stock»). The Company shall hold this Treasury Stock for an indefinite period of time and may transfer such shares in accordance with article 8 of these articles of incorporation. As long as the Treasury Stock is held by the Company, the Company shall not be entitled to receive dividends or to vote in relation to those shares.»

Second resolution

The general meeting authorizes and approves the repurchase by the Company on or before July 16, 2001 of 33 (thirty-three) shares of Class C from UNICORN ASSETS LIMITED and of 2,637 (two thousand six hundred and thirty-seven) shares of Class D from FASSETT LIMITED in accordance with article 24 of the articles of incorporation for a price corresponding to USD 25,000,000.- (twenty-five million United States Dollars) or the amount of euros which is equivalent to that amount of United States Dollars based on the spot rate of exchange quoted by THE ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC at 11.00 a.m. on the day of repurchase.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de l'original de la présente minute.

A comparu:

1) Chelsfield TrizecHahn, S.à r.l., une société constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social à 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Olivier Peters, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 juin 2001.

2) UNICORN ASSETS LIMITED, une société constituée et régie selon les lois de l'Ile de Man, ayant son siège social à Unicorn Chambers Victoria Street, Douglas, Ile de Man IM1 2LD,

ici représentée par Monsieur Olivier Peters, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas (Ile de Man), le 27 juin 2001;

3) FASSETT LIMITED, une société constituée et régie selon les lois du Gibraltar, ayant son siège social à Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Olivier Peters, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas (Ile de Man), le 27 juin 2001;

4) ZAMAAN LIMITED, une société constituée et régie selon les lois du Gibraltar, ayant son siège social à Suite E, Regal House, Queensway, Gibraltar,

ici représentée par Monsieur Olivier Peters, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Douglas (Ile de Man), le 27 juin 2001;

Les procurations signées ne varientur par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GLOBAL SWITCH, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social à 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B: 75.223), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 30 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 27 juillet 2000, n° 538.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le même notaire Wagner, en date du 15 juin 2001, non encore publié au Mémorial C.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour :

1. Modification de l'article 24 des statuts de la Société.

2. Autorisation et approbation du rachat avant ou le jour même du 16 juillet 2001 par la Société de 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C de UNICORN ASSETS LIMITED et de 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D de FASSETT LIMITED conformément à l'article 24 des statuts de la Société pour le prix de 25.000.000,- USD (vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis) ou le montant en euros équivalent à ce montant en dollars des Etats-Unis déterminé sur base du cours de change établi par la ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC à 11 h00 (onze heures) le jour même du rachat.

L'assemblée générale des associés, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 24 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 24. « La Société est autorisée jusqu'au 16 juillet 2001 de racheter 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C détenues par UNICORN ASSETS LIMITED pour un prix devant être approuvé par tous les associés de la Société et 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D détenues par FASSETT LIMITED pour le prix devant être approuvé par tous les associés de la Société (de telles parts sociales étant ci-après désignées comme étant des «Parts de Trésorerie»). La Société peut détenir ces Parts de Trésorerie pour une durée illimitée et peut effectuer des transferts de telles parts sociales conformément à l'article 8 des statuts de la Société. Tant que la Société détiendra ces Parts de Trésorerie, celle-ci ne pourra recevoir aucune dividende et elle ne pourra voter en relation avec de telles parts sociales.»

Seconde résolution

L'assemblée générale autorise et approuve le rachat par la Société avant ou le jour même du 16 juillet 2001 de 33 (trente-trois) parts sociales de Classe C de UNICORN ASSETS LIMITED et de 2.637 (deux mille six cent trente-sept) parts sociales de Classe D de FASSETT LIMITED conformément à l'article 24 des statuts de la Société pour le prix de 25.000.000,- USD (vingt-cinq millions de dollars des Etats-Unis) ou le montant en euros équivalent à ce montant en dollars des Etats-Unis déterminé sur base du cours de change établi par la ROYAL BANK OF SCOTLAND PLC à 11.00 heures (onze heures) le jour même du rachat.

Dont acte passé à Luxembourg, le jour qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation données au comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: O. Peters, G. Lecuit.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2001, vol. 861, fol. 5, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(49640/239/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

GLOBAL SWITCH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 75.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juillet 2001.

J.-J. Wagner.

(49641/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

FACALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 51.612.

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Les associés de la société FACALUX, S.à r.l, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1260 Luxembourg, 85, rue de Bonnevoie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 51.612, constituée suivant acte du notaire Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 juin 1995, publiée au Mémorial C numéro 483 du 25 septembre 1995 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le prédit notaire Tom Metzler, en date du 25 mars 1999, publié au Mémorial C numéro 478 du 24 juin 1999, savoir:

1) Monsieur Giuseppe Fuzio, commerçant, demeurant à Strassen, 365, route d'Arlon,

2) Monsieur Carlos Nunes Dos Reis, commerçant, demeurant à Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach.

Les comparants sub 1) et 2) sont les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée FACALUX, S.à r.l, Société à responsabilité limitée, avec siège social à Luxembourg.

Lesquels comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire afin de constater ce qui suit:

Monsieur Giuseppe Fuzio, préqualifié, déclare par les présentes céder, les trois cent soixante-quatorze (374) parts sociales qu'il détient dans la société FACALUX, S.à r.l, Société à responsabilité limitée, à Monsieur Carlos Nunes Dos Reis, prénommé, lequel ici présente et ce acceptant, pour un prix payé dès avant ce jour et hors la comptabilité du notaire instrumentaire, ce dont quittance.

Ensuite Monsieur Giuseppe Fuzio et Monsieur Carlos Nunes Dos Reis, agissant en leur qualité de gérant technique respectivement de gérant administratif de la société FACALUX, S.à r.l, Société à responsabilité limitée, prédésignée, déclarent ratifier les susdites cessions de parts sociales au nom de la société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Sur ce, Monsieur Carlos Nunes Dos Reis, préqualifié, agissant en tant que seul et unique associé de la société à responsabilité limitée FACALUX, S.à r.l, Société à responsabilité limitée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de refléter les cessions de parts ci-dessus, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent cinquante mille francs (frs. 750.000,-), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales de mille (1.000) francs chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

Monsieur Carlos Nunes Dos Reis, commerçant, demeurant à Luxembourg, 64, rue de Mühlenbach, sept cent cinquante parts	750 parts
Total:	750 parts

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées»

Deuxième et dernière résolution

L'associé unique accepte la démission du gérant administratif, savoir Monsieur Giuseppe Fuzio, préqualifié et lui accorde pleine et entière décharge pour son mandat.

L'associé unique décide de nommer Monsieur Carlos Nunes Dos Reis, préqualifié, en qualité de seul et unique gérant de la société, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trente mille francs (30.000,- LUF).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Fuzio, C. Nunes dos Reis, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 130S, fol. 56, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} août 2001.

P. Bettingen.

(49611/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

CA. P. EQ. GATE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 69.514.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

CA. P. EQ. GATE LIMITED, ayant son siège social à Nerine Chambers, 5, Columbus Centre Pelican Drive, Tortola, Road Town, British Virgin Islands,

ici représentée par Madame Caterina Scotti, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société en commandite par actions CA. P. EQ. GATE S.C.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 25 mars 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en date du 5 juillet 1999, numéro 509.

- La société a actuellement un capital social de deux millions huit cent quarante mille cinq cents euros (2.840.500,- EUR), représenté par deux cent quatre-vingt-quatre mille cinquante (284.050) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir CA. P. EQ. GATE LIMITED, préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société CA. P. EQ. GATE S.C.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société CA. P. EQ. GATE S.C.A.

- Il donne décharge pleine et entière au gérant et aux commissaires de surveillance pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société CA. P. EQ. GATE S.C.A.

Les livres et documents comptables de la société CA. P. EQ. GATE S.C.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Dr Charles Marx.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Scotti, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 30 juillet 2001, vol. 418, fol. 94, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(51675/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2001.

WOODBIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.196.

In the year two thousand one, on the twenty-sixth day of July.
Before us Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg,

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 66.196) incorporated pursuant to a notarial deed on the 18th of August 1998, published in the Mémorial, Recueil Special C, number 844 of the 19th of November 1998. The Articles of Incorporation have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary on the 27th of June 2001, not yet published.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Michelle Fanning, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Lorraine Hannett, accountant, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To increase the capital of the Corporation by an amount of one hundred twenty-six million seven hundred twenty thousand and two euro (126,720,002.-) so as to raise it from its present amount of six hundred one million seven hundred fifty-one euro (601,000,751.-) divided into nineteen million three hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-one (19,387,121) shares with a par value of thirty-one euro (31.00) per share to seven hundred twenty-seven million seven hundred twenty thousand seven hundred fifty-three euro (727,720,753.-) divided into twenty-three million four hundred seventy-four thousand eight hundred sixty-three (23,474,863) shares with a par value of thirty-one euro (31.00) per share.

2. To issue four million eighty-seven thousand seven hundred forty-two (4,087,742) additional shares with a par value of thirty-one euro (31.00) per share with the same rights and privileges as those attaching to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the extraordinary shareholders meeting on.

3. To accept the subscription for these four million eighty-seven thousand seven hundred forty-two (4,087,742) additional shares with a par value of thirty-one euro (31.-) without any preferential subscription right by WIHSA HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg and to accept payment in full for each such new shares by a contribution in specie consisting of 110 Ordinary shares and 2 Shares, being 100 per cent of the shares issued and outstanding of WOODBRIDGE UK LIMITED., a company established under the laws of England, having its registered office at London.

4. To amend article 5 of the Corporation's articles so as to reflect the capital increase to be resolved pursuant to items 1 and 2 of the Agenda.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the capital of the Corporation by an amount of one hundred twenty-six million seven hundred twenty thousand and two euro (126,720,002.-) so as to raise it from its present amount of six hundred one million seven hundred fifty-one euro (601,000,751.-) divided into nineteen million three hundred eighty-seven thousand one hundred twenty-one (19,387,121) shares with a par value of thirty-one euro (31.00) per share to seven hundred twenty-seven million seven hundred twenty thousand seven hundred and fifty-three euro (727,720,753.-) divided into twenty-three million four hundred and seventy-four thousand eight hundred and sixty-three (23,474,863) shares with a par value of thirty-one euro (31.00) per share.

Second resolution

The general meeting resolves to issue four million eighty-seven thousand seven hundred and forty-two (4,087,742) additional shares with a par value of thirty-one euro (31.-) per share with the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from today on.

There now appeared Mr Laurent Schummer, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of WIHSA HOLDINGS S.A., a company established under the laws of Luxembourg, having its registered office at Luxembourg by virtue of a proxy given at Luxembourg and Toronto, which proxy will remain attached to the present deed.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the said WIHSA HOLDINGS S.A for four million eighty-seven thousand seven hundred and forty-two (4,087,742) additional shares and to make payment in full for each such new share by a contribution in specie consisting of one hundred and ten (110) ordinary shares and two

(2) shares, being all the shares issued and outstanding of WOODBRIDGE UK LIMITED., a company established under the laws of England, having its registered office at London.

WIHSA HOLDINGS S.A acting through its attorney in fact stated that the shares contributed in specie are free of any pledge and that there exist no impediments to their free transferability to WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

The person appearing stated that in satisfaction of articles 26-1 and 32-1 (5) of the law on commercial companies a report has been drawn up by KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG), on 25 July 2001, signed by Mr John Li, réviseur d'entreprises, wherein the securities so contributed in specie are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution, which, corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued as consideration.»

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Proof of the ownership by the contributor of the shares in WOODBRIDGE UK LIMITED has been given to the undersigned notary.

The transfer to WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. of the shares in WOODBRIDGE UK LIMITED will be entered into the shareholders' register of that company immediately after the execution of this deed.

Thereupon the general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the four million eighty-seven thousand seven hundred and forty-two (4,087,742) additional shares to the said subscriber WIHSA HOLDINGS S.A as fully paid shares.

Third resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the Corporation's Articles of Incorporation so as to reflect the capital increase resolved pursuant to the above resolutions.

Consequently, the first paragraph of article 5 is replaced by the following text:

«The subscribed capital of the Corporation is set at seven hundred twenty-seven million seven hundred twenty thousand seven hundred and fifty-three euro (727,720,753.-) divided into twenty-three million four hundred seventy-four thousand eight hundred and sixty-three (23,474,863) shares with a par value of thirty-one euro (31.00) per share.

Declaration for tax purposes

Insofar as the contribution in kind results in WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. holding 100% of the shares issued by a company incorporated in the European Union, the Company refers to Article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Estimation of costs

The appearing persons declare that the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately estimated at 350,000.- LUF.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 66.196, constituée suivant acte notarié en date du 18 août 1998, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 844 du 19 novembre 1998. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire sousigné en date du 27 juin 2001, non encore publié.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Michelle Fanning, employée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Lorraine Hannett, comptant, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de cent vingt-six millions sept cent vingt mille deux euros (126.720.002.-) pour le porter de son montant actuel de six cent un millions sept cent cinquante-et-un euros (601.000.751.-) divisé en dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-et-une (19.387.121) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31.-) chacune à sept cent vingt-sept millions sept cent vingt mille sept cent

cinquante-trois euros (727.720.753,-) divisé en vingt-trois millions quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-trois (23.474.863) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-) chacune.

2. Emission de quatre millions quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-deux (4.087.742) actions supplémentaires d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-) par action jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date de l'assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de quatre millions quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-deux (4.087.742) actions supplémentaires d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-) chacune, sans droit de souscription préférentiel, par WIHSA HOLDINGS S.A., une société existant sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, et acceptation de la libération intégrale pour chacune des actions nouvelles par un apport en nature consistant en cent dix (110) actions ordinaires et deux (2) actions, étant toutes les actions issues et émises de la société WOODBRIDGE UK LIMITED, une société établie sous la loi d'Angleterre, ayant son siège social à Londres.

4. Modification de l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec les résolutions sur l'augmentation du capital décidée conformément aux points let 2 de l'ordre du jour.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.-Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent vingt-six millions sept cent vingt mille deux euros (126.720.002,-) pour le porter de son montant actuel de six cent un millions sept cent cinquante-et-un euros (601.000.751,-) divisé en dix-neuf millions trois cent quatre-vingt-sept mille cent vingt-et-une (19.387.121) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-) par action à sept cent vingt-sept millions sept cent vingt mille sept cent cinquante-trois euros (727.720.753,-) divisé en vingt-trois millions quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-trois (23.474.863) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-) par action.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'émettre quatre millions quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-deux (4.087.742) actions supplémentaires d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-) par action, jouissant des mêmes droits et privilèges que les actions existantes et donnant droit aux dividendes à partir de ce jour.

Ensuite intervient Monsieur Laurent Schummer, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de WIHSA HOLDINGS S.A., une société établie sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Luxembourg et Toronto, laquelle restera annexée aux présentes.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour compte de ladite société WIHSA HOLDINGS S.A. aux quatre millions quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-deux (4.087.742) actions supplémentaires et de libérer intégralement chacune des actions nouvelles par un apport en nature consistant en cent dix (110) actions ordinaires et deux (2) actions, étant toutes les actions issues et émises de la société WOODBRIDGE UK LIMITED, une société existant sous la loi d'Angleterre, ayant son siège social à Londres.

WIHSA HOLDINGS S.A., agissant par son mandataire, déclare que toutes les actions apportées sont libres de tous gages et qu'il n'existe pas d'empêchement au libre transfert des actions à WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A.

Le comparant déclare qu'en concordance avec les articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi par KPMG PEAT MARWICK (LUXEMBOURG), daté du 25 juillet 2001, signé par Monsieur John Li, réviseur d'entreprises, dans lequel l'apport en nature est décrit et évalué.

Ce rapport conclut comme suit:

Version française:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-avant, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport, qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport prémentionné restera annexé aux présentes pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de la propriété des actions de la société WOODBRIDGE UK LIMITED par l'apporteur a été rapportée au notaire soussigné.

Le transfert des actions de WOODBRIDGE UK LIMITED à WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. sera inscrit dans le registre des actionnaires immédiatement après l'exécution des présentes.

L'Assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et libération et décide d'attribuer les quatre millions quatre-vingt-sept mille sept cent quarante-deux (4.087.742) actions supplémentaires entièrement libérées à la société WIHSA HOLDINGS S.A.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital décidée conformément aux résolutions qui précèdent.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à sept cent vingt-sept millions sept cent vingt mille sept cent cinquante-trois euros (727.720.753.-) divisé en vingt-trois millions quatre cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-trois (23.474.863) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (31,-) par action.

Déclaration pour le fisc

Dans la mesure où l'apport en nature résulte dans une participation de WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A. de 100% des actions émises d'une société existante dans l'Union Européenne, la société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Evaluation des frais.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à 350.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, M. Fanning, L. Hannett et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 92, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

F. Baden.

(50921/200/218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

WOODBRIDGE INTERNATIONAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 66.196.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(50922/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

FIDUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 20.829.

L'an deux mille un, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIDUX S.A., établie et ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 20.829,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 septembre 1983, publié au Mémorial C numéro 310 du 5 novembre 1983,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 10 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 115 du 9 avril 1990,

- en date du 29 octobre 1998, publié au Mémorial C numéro 13 du 11 janvier 1999 et

- en date du 22 mars 2001, en voie de publication,

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Noël Didier, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Geneviève Laurent, employée privée, demeurant à Luxembourg,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Marc Noel, employé privé, demeurant à Luxembourg,

Le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les vingt-trois mille (23.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cinq cent soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mise en liquidation de la société;
- 2) Nomination de Monsieur Pierre Schill comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Didier, G. Laurent, J.-M. Noël, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001, vol. 870, fol. 60, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 août 2001.

F. Kessler.

(49616/219/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

NYPHÉ FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.247.

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NYPHÉ FINANCE S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, R.C. Luxembourg section B numéro 73.247, constituée suivant acte notarié en date du 22 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 124 du 20 février 2001.

L'assemblée est ouverte à midi sous la présidence de Monsieur David Thackray, employé privé, demeurant à Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Madame Arlette Siebenaler, employée privée, demeurant à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Galliché, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau, restera annexée aux présentes.

Resteront également annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés.

II.- Il appert de la liste de présence que les 350 (trois cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Augmentation par apport en numéraire du capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) représenté par 350 titres de valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), à EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros) par l'émission de 270 (deux cent soixante-dix) actions nouvelles de valeur nominale EUR 100,- (cent euros).

2) Modification de l'objet de la société, lui permettant de pouvoir emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société ne détient aucun intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

3) Modification des articles des statuts en conformité avec les résolutions de l'ordre du jour.

4) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 35.000,- (trente-cinq mille euros) représenté par 350 (trois cent cinquante) titres de valeur nominale de EUR 100,- (cent euros), à EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros) par l'émission de 270 (deux cent soixante-dix) actions nouvelles de valeur nominale EUR 100,- (cent euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée, après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire, Monsieur Alexandre Galliché, a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des 270 (deux cent soixante-dix) actions nouvelles, l'actionnaire majoritaire, la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue la SOCIETE GENERALE BANK & TRUST, prénommée, représentée par Monsieur David Thackray, prénommé, en vertu d'une procuration ci-annexée;

laquelle a déclaré souscrire aux 270 (deux cent soixante-dix) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 27.000,- (vingt-sept mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le montant du capital social souscrit est de EUR 62.000,- (soixante-deux mille euros) chacune, qui au choix de l'actionnaire seront nominatives ou au porteur sauf disposition contraire de la loi.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société lui permettant de pouvoir emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société ne détient aucun intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le quatrième alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties. Elle peut également emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société ne détient aucun intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.»

Frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de cinquante-cinq mille franc luxembourgeois (55.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Thackray, A. Siebenaler, A. Galliché et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 93, case 12. – Reçu 10.892 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

F. Baden.

(51846/200/79) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2001.

NYPHE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R. C. Luxembourg B 73.247.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(51847/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2001.

INDEPENDENT TRAVEL SUPPORT COMPANY (ITSC) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

—
STATUTS

L'an deux mille un, le deux août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) AUREL LEVEN S.A., une société avec siège social au 29, rue de Berri, F-75408, France,
- 2) REALEST FINANCE S.A., une société avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, toutes les deux ici représentées par Mademoiselle Carole Farine, employée privée, avec adresse professionnelle au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu de deux procurations données l'une à Paris, le 1^{er} août 2001 et l'autre à Luxembourg, le 2 août 2001.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de INDEPENDENT TRAVEL SUPPORT COMPANY (ITSC) S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) euros (EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. Les actions pourront être rachetées par la Société dans les conditions indiquées par l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, étant entendu que cette acquisition ne pourra être faite qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la Société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres actions ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les actions rachetées par la Société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Le prix de rachat des actions rachetables sera calculé sur base de l'actif social net conformément à l'article 6 ci-après.

Art. 6. Le prix auquel seront rachetées les actions que la Société se propose de racheter en application de l'article 49-8 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sera égal à la valeur nette par action déterminée par le Conseil d'Administration à la date d'évaluation selon les modalités fixées ci-après.

La valeur de rachat des actions de la Société s'exprimera par un chiffre par action et sera déterminée à la date d'évaluation en divisant les avoirs nets de la Société, constitués par ses avoirs moins ses engagements à la fermeture des bureaux à ce jour, par le nombre total des actions de la Société en circulation lors de cette fermeture des bureaux, le tout en conformité avec les règles d'évaluation ci-dessous ou dans tout cas non couvert par elles, de la manière que le Conseil d'Administration estimera juste et équitable. Toutes ces règles d'évaluation et de disposition seront conformes aux principes de comptabilité généralement acceptés.

En l'absence de mauvaise foi, négligence grave ou d'erreur manifeste, toute décision prise lors du calcul de la valeur de rachat par le Conseil d'Administration sera définitive et liera la Société ainsi que les actionnaires présents, passés ou futurs.

Règles d'évaluation

A) Les avoirs de la Société sont censés comprendre:

- a) toutes liquidités en caisse ou en compte y inclus tout intérêt couru;
- b) tous comptes à recevoir;
- c) tous emprunts, actions, parts de capital, obligations, emprunts convertibles, droits de souscription, warrants, options et autres investissements et titres que la Société possède ou pour lesquels elle a pris des engagements (sous réserve d'ajustements possibles d'une manière qui ne soit pas en opposition avec le paragraphe (B) (i) ci-dessous, pour tenir compte de fluctuations dans la valeur marchande des titres provoquées par la vente ex-dividende, ex-droits ou des pratiques similaires;
- d) tous titres et dividendes en titres à recevoir par la Société;
- e) tous intérêts courus sur les valeurs mobilières à revenu fixe que possède la Société, sauf si les montants en question sont compris ou inclus dans le principal de ces titres;
- f) les frais de premier établissement de la Société y inclus les frais d'émission et de distribution des titres de la Société pour autant que ces frais n'ont pas été amortis; et
- g) tous les autres avoirs de tous genre et nature avec les frais payés d'avance.

B) La valeur de ces avoirs sera déterminée comme suit:

(i) la valeur de toutes liquidités en caisse ou en compte, comptes à recevoir, frais payés d'avance, dividendes en liquide et intérêts déclarés ou courus comme indiqué précédemment et non encore encaissés, sera considérée comme étant le montant total, sauf s'il n'est pas sûr que le montant sera payé ou touché en entier, auquel cas sa valeur sera réduite par la Société de sorte qu'elle reflète sa valeur réelle, et les dividendes autres qu'en liquide déclarés et non encore reçus relatifs à des titres d'émetteurs qui ont leur centre d'exploitation en dehors des Etats-Unis, du Canada ou du Japon et dont les titres ou «American Depositary Receipts» ne sont pas cotés sur un marché boursier situé dans l'un de ces trois pays, seront comptabilisés et évalués comme dividendes en liquide;

(ii) la valeur de tout emprunt, action, part de capital, obligation, emprunt convertible, droit de souscription, warrant, option ou autre valeur d'investissement ou titre qui sera coté ou traité sur un marché boursier sera déterminée à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation en prenant le dernier cours vendeur de la date d'évaluation à la Bourse qui est normalement le marché principal pour cette valeur mobilière, sauf si cette date d'évaluation est un jour férié à cette Bourse, auquel cas l'on appliquera le dernier cours vendeur du jour ouvrable précédent à cette Bourse, le tout enregistré par les moyens usuels applicables (ou en cas de défaut d'un cours vendeur, le dernier cours acheteur enregistré), mais en cas d'urgence ou de circonstances inhabituelles concernant le commerce de ces valeurs mobilières, si le Conseil d'Administration considère que ce prix ne reflète pas la valeur marchande réelle, il peut lui substituer tel chiffre qui à ses yeux reflète la valeur marchande réelle;

(iii) la valeur de tout investissement ou valeur mobilière comme indiquée précédemment, qui ne sera pas coté ou traité à une Bourse, mais traité à un marché hors Bourse reconnu, sera évaluée d'une manière aussi rapprochée que possible de la méthode décrite dans le paragraphe B (ii) ci-dessus, à moins que le Conseil d'Administration n'estime qu'une autre forme de cotation reflète mieux sa valeur réelle, auquel cas cette forme de cotation sera utilisée;

(iv) la valeur de tout autre titre soumis à des restrictions (défini comme un titre dont le prix de revente peut être affecté par des restrictions légales ou contractuelles concernant la vente) que possède la Société, sera évaluée d'une manière réelle en toute bonne foi par le Conseil d'Administration.

Parmi les facteurs qui seront considérés pour fixer ces prix figurent la nature et la durée des restrictions affectant la vente du titre, le volume du marché pour des titres de la même espèce ou pour des titres dans lesquels le titre soumis à restriction est convertible, et, éventuellement, l'abattement initial applicable lors de l'acquisition de ce titre sur la valeur marchande de titres de la même classe qui ne sont pas soumis à des restrictions ou de titres dans lesquels ils sont convertibles;

(v) la valeur de tout autre investissement ou valeur mobilière comme indiquée précédemment ou d'autres biens pour lesquels aucune cotation de prix n'est disponible sera la valeur réelle déterminée par le Conseil d'Administration de bonne foi, de telle manière qu'elle soit conforme avec les règles comptables généralement acceptées dans la mesure où elles sont applicables, que le Conseil d'Administration considère appropriées de temps en temps; et

(vi) nonobstant ce qui précède, à chaque date d'évaluation, où la Société se sera engagée à:

1) acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément sera indiqué comme une dette de la Société alors que la valeur de l'actif à acquérir sera indiquée comme actif de la Société;

2) vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément sera indiqué comme un actif de la Société et l'élément à livrer ne sera pas renseigné dans les actifs de la Société,

- sous réserve cependant que, si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif ne sont pas connues à la date d'évaluation, alors leur valeur sera estimée par le Conseil d'Administration.

C) Les dettes de la Société sont censées comprendre:

- a) tous emprunts, factures et comptes à payer;
- b) tous intérêts courus sur des emprunts de la Société (y inclus les commissions courues pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous frais courus ou à payer;
- d) toutes dettes connues, présentes ou futures, y inclus toutes obligations contractuelles échues de payer en liquide ou en nature, y inclus le montant de tous dividendes ou acomptes sur dividendes non payés déclarés par la Société, lorsque la date d'évaluation tombe sur la date de déclaration ou y est postérieure, et le montant de tous les dividendes déclarés, mais pour lesquels les coupons n'ont pas encore été présentés et qui, par conséquent, n'ont pas été payés;

e) une provision suffisante pour des taxes sur le capital jusqu'à la date d'évaluation déterminée de temps en temps par le Conseil d'Administration et d'autres réserves éventuelles, autorisées et approuvées par le Conseil d'Administration; et

f) toutes les autres dettes de la Société qu'elles qu'en soient l'espèce et la nature renseignées conformément aux règles comptables généralement admises, à l'exception du passif représenté par le capital social, les réserves et bénéfices de la Société.

En déterminant le montant de ces dettes, le Conseil d'Administration peut calculer d'avance des frais d'administration et d'autres frais réguliers ou répétitifs sur une base annuelle ou autre période et il peut échelonner ces frais en portions égales sur la période choisie.

D) Les avoirs nets de la Société («Avoirs Nets») représentent les avoirs de la Société définis ci-dessus moins les dettes de la Société définies ci-dessus à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation où la Valeur de Rachat est déterminée.

E) Tous investissements, soldes créditeurs ou autres avoirs et dettes de la Société dont la valeur est exprimée en une monnaie autre que le franc luxembourgeois seront évaluées, selon le cas, sur base des taux de change à la date du calcul de la Valeur de Rachat.

F) Pour déterminer la Valeur de Rachat, les avoirs nets seront divisés par le nombre d'actions de la Société émises et en circulation à la date d'évaluation.

A ces fins:

a) Les actions offertes au rachat conformément au présent article seront considérées restant en circulation jusqu'immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation tel qu'indiqué dans cet article et, à partir du rachat jusqu'au moment du paiement, le prix de rachat sera considéré comme une dette de la Société.

b) Les actions de la Société souscrites seront considérées comme émises et en circulation à partir du moment de l'acceptation d'une souscription et de sa comptabilisation dans les livres de la Société qui, en général, se fera immédiatement après la fermeture des bureaux à la date d'évaluation à laquelle s'applique leur souscription et émission et les fonds à recevoir seront considérés comme un élément d'actif de la Société.

Art. 7. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout moyen écrit, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par télégramme, télex ou télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen écrit.

Si tous les administrateurs sont d'accord, ils peuvent participer à une réunion du Conseil d'Administration, par tout moyen téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant à tous les participants de communiquer entre eux. Ils sont alors réputés avoir assisté à cette réunion.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix, sauf dans certains cas où les décisions devront être prises à l'unanimité.

Ces cas seront définis préalablement par le Conseil d'Administration de façon unanime.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à cet effet, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La Société se trouve engagée soit par la signature conjointe de deux administrateurs soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le premier jeudi du mois de mai à onze heures trente à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2001.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2002.

Souscription et libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) AUREL LEVEN S.A., préqualifiée, trois mille quatre-vingt-dix-neuf actions	3.099
2) REALEST FINANCE S.A., préqualifiée, une action	1
Total: trois mille cent actions.	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros (EUR) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt-quinze mille (95.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Alain Heinz, employé privé, demeurant au 44, an de Bongerten, L-7346 Steinsel,
 - b) AUREL LEVEN S.A., une société avec siège social au 29, rue de Berri, F-75408, France, représentée par Monsieur Jérôme Frank, directeur général adjoint,
 - c) Monsieur Fabio Mazzoni, indépendant, demeurant au 132, rue des Romains, L-8041 Strassen,
 - d) Monsieur Jean-Daniel Cohen, directeur général, demeurant au 29, rue de Berri, F-75408 Paris, France.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., avec siège social au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2007.
- 5) Le siège de la société est fixé au 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 6) Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 8 des statuts, le Conseil d'Administration est autorisé à nommer un administrateur-délégué lequel aura tout pouvoir pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Farine, A. Schwachtgen.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand one, on the second of August.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1) AUREL LEVEN S.A., a company with registered office at 29, rue de Berri, F-75408 Paris, France,
 - 2) REALEST FINANCE S.A., a company with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, both here represented by Ms Carole Farine, private employee, with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
- by virtue of two proxies, one given in Paris on August 1, 2001 and one given in Luxembourg on August 2, 2001.

Such proxies, after signature *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their mandatory, have decided to form amongst themselves a corporation (*Société Anonyme*) in accordance with the following Article s of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a limited corporation under the name of INDEPENDENT TRAVEL SUPPORT COMPANY (ITSC) S.A.

The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required by law for the amendment of these articles.

Art. 2. The Company's object is, as well in Luxembourg as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions, which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, as far as the Company shall be considered as a «*Société de Participations Financières*» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any businesses, undertakings or companies having the same, analogous or connected object, or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 3. The corporate capital is set at thirty-one thousand (31,000.-) euros (EUR), divided into three thousand one hundred (310) shares having a par value of ten (10.-) euros (EUR) each.

Art. 4. The shares shall be registered or bearer shares, at the option of the shareholders.

The Company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the General Meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the Articles of Incorporation.

Art. 5. All the shares are redeemable by the company under the provisions set forth in Art. 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, provided that this acquisition may only be made by means of distributable sums including the extraordinary reserve formed by sums acquired by the company as share premium on the issue of its own shares or by the receipts resulting from a new issue made for this repurchase.

The shares redeemed by the Company have no voting right nor the right to the distribution of a dividend or the proceeds of liquidation. The repurchase price of the redeemable shares shall be calculated on the basis of the net assets of the company according to Article 6 hereafter.

Art. 6. The repurchase price of the shares redeemed by the company under the provisions set forth in Art. 49-8 of the law of August 10, 1915 on commercial companies shall be equal to the net asset value per share determined by the Board of Directors on the Valuation Date pursuant to the clauses fixed hereafter.

The repurchase price of shares in the Corporation shall be expressed as a per share figure, and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Corporation being the value of its assets less its liabilities at the close of business on that date by the total number of shares of the Corporation outstanding at such close of business all as in accordance with the following valuation regulations or in any case not covered by them, in such manner as the Board of Directors shall think fair and equitable. All valuation regulations and determinations shall be interpreted and made in accordance with generally accepted accounting principles.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors in calculating the Net Asset Value shall be final and binding on the Corporation and present, past or future shareholders.

Valuation Rules

A) The assets of the Corporation shall be deemed to include:

- a) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- b) all accounts receivable;
- c) all bonds, shares, stock, debentures, debenture stock, subscription rights, warrants, options and other investments and securities owned or contracted for by the Corporation (provided that the Corporation may make adjustments, in a manner not inconsistent with paragraph (B) (i) below, with regard to fluctuations in the market value of securities caused by trading ex-dividend, ex-rights, or by similar practices);
- d) all stock and stock dividend receivable by the Corporation;
- e) all interest accrued on any interest-bearing securities owned by the Corporation except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such security;
- f) the preliminary organizational expenses of the Corporation, including the cost of issuing and distributing shares of the Corporation, insofar as the same have not been written off; and

g) all other assets of every kind and nature, including prepaid expenses.

B) The value of such assets shall be determined as follows:

(i) the value of any cash on hand or on deposit, accounts receivable, prepaid expenses, cash dividend and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Corporation may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof, and other than cash dividend declared and not yet received with respect to securities of issuers whose principal business office is located outside the United States, Canada or Japan and whose securities or American Depositary Receipts therefore are not listed on a stock exchange located in one of such three countries, which dividend shall be accounted for and valued on a cash basis;

(ii) the value of any bond, share, stock, debenture, debenture stock, subscription right, warrant, option or other investment or security which shall be listed or dealt in upon any stock exchange shall be determined as at the close of business on any Valuation Date by taking the closing sale price on the Valuation Date on the stock exchange that is normally the principal market for such security, unless the Valuation Date is not a business day on such exchange in which event the closing sale price shall be taken as of the preceding business day on such exchange, all as reported by any means in common use (or lacking any sale price, the last reported bid price therefore), but, in the event of emergencies or unusual circumstances regarding trading of such security, if the Board of Directors considers that such price does not reflect the fair market value thereof, it may substitute such figure as in its opinion represents the fair market value

(iii) the value of any investment or security as aforesaid which shall not be listed or dealt in on any stock exchange shall, if dealt in on any recognized over-the-counter market, be valued in a manner as near as possible to that prescribed in paragraph B (ii) above, unless the Board of Directors determines that some other form of quotation better reflects their fair value, in which event that form of quotation will be used;

(iv) the value of any restricted security (being a security the realizable price of which may be affected by legal or contractual restrictions on resale) owned by the Corporation will be valued at fair value as determined in good faith by the Board of Directors.

Among the factors which may be considered in making such determinations are the nature and duration of the restrictions upon the disposition of the security, the extent to which there is a market for securities of the same class or for securities into which the restricted security is convertible, and the initial discount, if any, at which such security was acquired from the market value of securities of the same class which are not restricted or of securities into which they are convertible;

(v) the value of any other investment or security or other assets as aforesaid for which no price quotations are available shall be its real sales value as determined by the Board of Directors in good faith in such manner, consistent with generally accepted accounting procedures, where applicable, as the Board of Directors shall from time to time consider appropriate; and

(vi) notwithstanding the foregoing, where on any Valuation Date the Corporation has contracted to:

1) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Corporation and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Corporation;

2) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Corporation and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Corporation;

- provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Board of Directors.

C) The liabilities of the Corporation shall be deemed to include:

a) all loans, bills and accounts payable;

b) all accrued interest on loans of the Corporation (including accrued fees for commitment for such loans);

c) all accrued or payable expenses;

d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid dividends or interim dividends declared by the Corporation where the Valuation Date falls on the declaration date or is subsequent thereto, and the amounts of any such dividends declared but for which coupons have not been presented and which have thus not been paid;

e) an appropriate provision for taxes based on capital to the Valuation Date, as determined from time to time by the Board of Directors, and other reserves, if any, authorized and approved by the Board of Directors;

and

f) all other liabilities of the Corporation of whatsoever kind and nature, reflected in accordance with generally accepted accounting principles, except liabilities represented by share capital, reserves and profits of the Corporation.

In determining the amount of such liabilities the Board of Directors may calculate administrative and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated figure for yearly or other periods in advance, and may accrue the same in equal proportions over any such period.

D) The net assets of the Corporation (the «Net Assets») shall mean the assets of the Corporation as hereinabove defined less the liabilities of the Corporation as hereinabove defined as of the close of business on the Valuation Date on which the redemption value is being determined.

E) All investments, cash balances and other assets of the Corporation the value of which is expressed in currency other than that of the Luxembourg Franc shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange at the date for determination of the redemption value, where relevant.

F) For the purpose of determination of the redemption value, the Net Assets shall be divided by the number of shares of the Corporation issued and outstanding on the Valuation Date.

For these purposes:

a) shares to be repurchased under the present Art. shall be treated as outstanding until immediately after the close of business on the Valuation Date referred to in this Article, and from the repurchase and until paid, the price thereof shall be deemed to be a liability of the Corporation;

b) shares subscribed for by the Corporation shall be deemed to be issued and outstanding as of the time of acceptance of any subscription and the entry thereof on the books of the Corporation which, in general, shall be immediately following the close of business on the Valuation Date to which their subscription and issuance is applicable and the funds receivable therefore shall be deemed to be an asset of the Corporation.

Art. 7. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders. The Directors shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors have the right to provisionally fill the vacancy; in this case, such a decision must be ratified by the next General Meeting.

Art. 8. The Board of Directors has full power to perform all such acts as shall be necessary or useful to the corporate purpose of the Company; all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another Director may preside over the meeting.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors, which may be given by letter or telecopie or by electronic mail or any other means in writing, being permitted.

In case of urgency, Directors may vote by telegram, telex, telefax, or by electronic mail or any other means in writing.

If all the Directors agree, they may participate at a meeting of the Board of Directors, by means of such telephone or other communication facilities as to permit all persons participating in the meeting to hear each other. They are then deemed to have been present at this meeting.

The decisions of the Board of Directors will be taken by majority of vote, except in cases where the decisions must be taken unanimously.

Such cases will be previously determined by the Board of Directors by unanimous vote.

The Board of Directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the Company for this purpose, in connection therewith to one or more Directors, managers or other officers; they need not be shareholders of the Company.

Delegation to a member of the Board of Directors is subject to the previous authorization of the General Meeting.

The Company is either bound by the joint signatures of any two Directors or by the sole signature of the managing director.

Art. 9. The Company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 10. The Company's financial year shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of the following year.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Thursday in the month of May at eleven a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

Art. 12. Convening notices of all General Meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without convening notices.

Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 13. The General Meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the Company.

It shall determine the appropriation and distribution of the net profits.

Art. 14. Under the provisions set forth in Art. 72-2 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Board of Directors is authorized to distribute interim dividends.

Art. 15. The law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, shall apply providing these Articles of Incorporation do not state otherwise.

Transitory provisions

- 1) The first financial year shall begin today and end on the thirty-first of December, 2001.
- 2) The first annual General Meeting shall be held in 2002.

Subscription and payment

The above-named parties have subscribed the shares as follows:

1) AUREL LEVEN S.A., prenamed, three thousand and ninety-nine shares.	3,099
2) REALEST FINANCE S.A., prenamed, one share	1
Total: three thousand and one hundred shares	<u>3,100</u>

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of thirty-one thousand (31,000.-) euros (EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Statement

The notary drawing up the present deed declared that the conditions set forth in Art. 26 of the law on commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Valuation

For registration purposes the share capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven (1,250,537.-) Luxembourg francs.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about ninety-five thousand (95,000.-) francs.

Constitutive Meeting

Here and now, the appearing parties, representing the entire subscribed share-capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary General Meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Directors is set at four and that of the Auditors at one.
- 2) The following have been appointed Directors
 - a) Mr Alain Heinz, private employee, residing at 44, an de Bongerten, L-7346 Steinsel,
 - b) AUREL LEVEN S.A., a company with registered office at 29, rue de Berri, F-75408 Paris, France, represented by Mr Jérôme Frank, deputy general manager,
 - c) Mr Fabio Mazzoni, independent, residing at 132, rue des Romains, L-8041 Strassen,
 - d) Mr Jean-Daniel Cohen, general manager, residing at 29, rue de Berri, F-75408 Paris, France.
- 3) The following is appointed Auditor:
WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES, S.à r.l., with registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 4) The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the annual General Meeting of the year 2007.
- 5) The Company shall have its registered office at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
- 6) In conformity with the provisions of article 60 of the law on commercial companies and article 8 of the Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized to elect a managing director who may validly bind the Company by his sole signature.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: C. Farine, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 130S, fol. 78, case 7. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

A. Schwachtgen.

(50938/230/484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2001.

GETAWAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5364 Schrassig, 34, Schlassgewan.

L'an deux mille un, le vingt trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GETAWAY S.A., avec siège social à Schrassig, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 8 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des sociétés et associations C, numéro 1 du 2 janvier 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Servais, agent de voyage, demeurant à Flaxweiler.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Michel Merienne, clerc de notaire, demeurant à Arlon (Belgique).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Natacha Steuermann, clerc de notaire, demeurant à Roeser.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour :

1. Décision de mettre en liquidation la société anonyme GETAWAY S.A.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur:

Monsieur Philippe Servais, agent de voyage, demeurant à L-6925 Flaxweiler, 18a, rue Principale.

Le liquidateur prénommé aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est prévue.

Il est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société. Il peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tous ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager seul la Société, sans restrictions.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Servais, Merienne, Steuermann, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mai 2001, vol. 129S, fol. 72, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 août 2001.

P. Bettingen.

(49639/202/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2001.

GROUP GEORGE FORREST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 46.803.

L'an deux mille un, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUP GEORGE FORREST S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 février 1994, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C en date du 6 juin 1994, numéro 221.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 mars 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C en date du 27 juillet 1998, numéro 545.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme Cardi, juriste, demeurant à Strassen.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Laurent Heiliger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les cent vingt-cinq (125) actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Suppression de la valeur nominale des actions;

2. Changement de la devise d'expression du capital social de manière à ce que le capital social actuel de LUF 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000 (dix mille francs luxembourgeois) soit remplacé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, par un capital social de USD 26.949,12 (vingt-six mille neuf cent quarante-neuf dollars américains et douze cents) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale, au cours de conversion existant au 19 juillet 2001 (1 USD=LUF 46,384);

3. Augmentation du capital social à concurrence de USD 1.448.050,88 (un million quatre cent quarante-huit mille cinquante dollars américains et quatre-vingt huit cents) en vue de le porter de USD 26.949,12 (vingt-six mille neuf cent quarante-neuf mille dollars américains et douze cents) à USD 1.475.000 (un million quatre cent soixante-quinze mille dollars américains) par la création de 6.716 (six mille sept cent seize) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes et à libérer par un apport en numéraire;

4. Souscription et libération des 6.716 (six mille sept cent seize) actions nouvelles par Monsieur George Arthur Forrest, domicilié à Lubumbashi, République Démocratique du Congo;

5. Instauration d'un capital autorisé de USD 100.000.000 (cent millions de dollars américains) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale;

6. Modification de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5.

«Le capital souscrit est fixé à USD 1.475.000 (un million quatre cent soixante-quinze mille dollars américains) représenté par 6.841 (six mille huit cent quarante et un) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutefois les actions resteront nominatives jusqu'à entière libération du capital souscrit.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 100.000.000 (cent millions de dollars américains) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans primes d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

7. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la devise d'expression du capital social de manière à ce que le capital social actuel de LUF 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions d'une valeur nominale de LUF 10.000 (dix mille francs luxembourgeois) soit remplacé, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2001, par un capital social de USD 26.949,12 (vingt-six mille neuf cent quarante-neuf dollars américains et douze cents) représenté par 125 (cent vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale, au cours de conversion existant au 19 juillet 2001 (1 USD=LUF 46,384).

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de USD 1.448.050,88 (un million quatre cent quarante-huit mille cinquante dollars américains et quatre-vingt-huit cents) en vue de le porter de USD 26.949,12 (vingt-six mille neuf cent quarante-neuf mille dollars américains et douze cents) à USD 1.475.000 (un million quatre cent soixante-

quinze mille dollars américains) par la création de 6.716 (six mille sept cent seize) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, émises au pair, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Quatrième résolution

Les 6.716 (six mille sept cent seize) actions nouvelles sont souscrites par Monsieur George Arthur Forrest, domicilié à Lubumbashi, République Démocratique du Congo et elles sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de USD 1.448.050,88 (un million quatre cent quarante-huit mille cinquante dollars américains et quatre-vingt-huit cents) est dès maintenant à la libre disposition de la société, preuve en ayant été rapportée au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de USD 100.000.000 (cent millions de dollars américains) représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 5.

Le capital souscrit est fixé à USD 1.475.000 (un million quatre cent soixante-quinze mille dollars américains) représenté par 6.841 (six mille huit cent quarante et un) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Toutefois les actions resteront nominatives jusqu'à entière libération du capital souscrit.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de USD 100.000.000 (cent millions de dollars américains) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 27 juillet 2006, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans primes d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides, et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.»

Evaluation de l'augmentation du capital

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital est évaluée à soixante-six millions six cent soixante mille huit cent cinq francs luxembourgeois (66.660.805,- LUF).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de cet acte, s'élève approximativement à huit cent mille francs luxembourgeois (800.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et: interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Delfosse, J. Cardi, L. Heiliger, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 août 2001, vol. 419, fol. 1, case 8. – Reçu 666.608 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(51756/228/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2001.

M.T.P., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 23.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la S.à r.l. M.T.P.

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52200/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Société coopérative de caution mutuelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 4.556.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mars 2001

Sur base de la résolution prise par l'assemblée générale ordinaire du 28 avril 2000, habilitant le conseil d'administration à arrondir la valeur nominale des parts sociales à un chiffre rond en EUR, le conseil d'administration décide de fixer la valeur nominale d'une part sociale à 24 EUR, ce qui revient à une diminution du capital social de 0,79 EUR par part sociale (soit 32 LUF); la différence ainsi dégagée étant portée au crédit des comptes-associés. Le conseil d'administration charge la direction de prendre toutes les mesures qui s'imposent afin de réaliser cette opération avant le 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour le conseil d'administration

A. Berchem

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52202/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

MUTUALITE D'AIDE AUX ARTISANS, Société coopérative de caution mutuelle.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 4.556.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 avril 2000

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser le conseil d'administration à convertir en euros le capital social et, dans ce cadre, à prendre toutes les mesures prévues par la loi du 10 décembre 1998 pour aboutir à un chiffre rond en euros de la valeur nominale des parts sociales. La validité de la présente autorisation est illimitée au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour le Conseil d'Administration

A. Berchem

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52203/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

NEWHOUSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schifflange, 12, rue Denis Netgen.
R. C. Luxembourg B 30.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la S.à r.l. NEWHOUSE

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52214/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 11.744.

Constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Kerschen, notaire de résidence à L-Differdange, en date du 28 janvier 1974, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 72 du 3 avril 1974.

Lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A. qui s'est tenue au siège social en date du 25 juin 2001, les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) Les démissions du Président du conseil d'administration Monsieur Hamdy Hussein et des administrateurs Messieurs Mahmoud Abdel Aziz Farag Alla et Fouad Mohamed sont acceptées et décharge leur est donnée pour l'exercice de leurs mandats jusqu'à la date de ce jour.

2) Sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Ahmed Dia El Din Fahmy, demeurant au 1, El Mohandis Mohamed Abou Elile Street - Gulf Land - Heliopolis - Cairo - Egypte;

- Monsieur Samir Mahgoub, demeurant au 48, El Sherifa Dina Street Maadi - Cairo - Egypte.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

3) Monsieur Ahmed Saleh est nommé Président du conseil d'administration de la société MULTILATERAL TRADE HOLDING S.A.

4) Conversion de la devise du capital de LUF en Euro et suppression de la valeur nominale de LUF 10.000,- par action des 2.000 actions existantes et remplacement de celles-ci par 500 actions sans désignation de valeur nominale.

5) Augmentation du capital social de Euro 4.212,96 pour le porter de son montant actuel de Euro 495.787,04 à Euro 500.000,00 par incorporation de réserves.

6) Fixation de la nouvelle valeur nominale à Euro 1.000,00 par action.

7) Adaptation de l'article 5 alinéa 1^{er} pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à Euro 500.000,00 (cinq cent mille) divisé en 500 (cinq cents) actions nominatives d'une valeur nominale Euro 1.000,00 (mille) par action».

Luxembourg, le 25 juin 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52201/687/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

NOUVELLE ENTRAPULUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6686 Mertert, 59, rue de Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 49.169.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 64, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES.

(52217/502/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

STAR SHIPPING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.

R. C. Luxembourg B 82.546.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 juin 2001 que le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de nommer Monsieur Raymond Van Herck, domicilié à Luxembourg, comme administrateur-délégué de la société et la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., sise à Luxembourg, comme «dirigeant maritime» dans le cadre de la loi maritime de 1990 et de ses lois modificatives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2001.

STAR SHIPPING COMPANY S.A.

Le Conseil d'Administration

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52271/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PAPEWEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 36.466.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(52222/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PAPEWEG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 36.466.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 24 juillet 2001 et du rapport du Conseil d'Administration de la société PAPEWEG HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes pour les comptes annuels de 2000:

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

AUTONOME DE REVISION.

2) Election de MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., MUTUA (LUXEMBOURG) S.A., FIDES (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateurs.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de AUTONOME DE REVISION en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale statutaire appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Du profit qui s'élève à EUR 47.579, un montant de EUR 2.378,95 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PAPEWEG HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. / MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

(52221/000/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

UGOKART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.469.

EXTRAIT

L'an deux mille et un (2001), le 20 juillet, à 14.30 heures, l'Assemblée Générale extraordinaire des associés de la société anonyme UGOKART S.A., s'est tenue à son siège social à Luxembourg.

Première résolution

Les actionnaires à l'unanimité:

A. décident de la révocation de Monsieur Claude Rebibo;

B. Nomination en remplacement de Monsieur Bernard Pranzetti.

Signature / Signature / Signature

Le président / Le secrétaire / Le scrutateur

Enregistré à Mersch, le 13 août 2001, vol. 127, fol. 35, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(52294/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

OLYMPIC SPORTS NEW LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 11, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 50.364.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 53, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société OLYMPIC SPORTS NEW LINE S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52220/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PARTRIDGE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.395.

Les bilans aux 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52223/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

P.I.L., PROJET-IMMO-LIBRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 68.941.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 49, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société P.I.L. PROJET-IMMO-LIBRE S.A.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

(52227/745/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PIZZERIA DE LA GARE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 2, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 37.049.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1997, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 54, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société PIZZERIA DE LA GARE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52228/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PSK, NOUVELLE PROMOTION SCHMIT & KLEIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.
R. C. Luxembourg B 66.647.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52237/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PÂTISSERIE SCHUMACHER S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5480 Wormeldingen, 111, rue Principale.
H. R. Luxemburg B 66.810.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 27. Juli 2001

Im Jahre 2001, am 27. Juli, sind die Anteilhaber der Aktiengesellschaft PÂTISSERIE SCHUMACHER S.A. zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten und haben einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- Herr Christian Schumacher, Konditormeister, wohnhaft zu L-5376 Uebersyren, 20, rue de Beyren wird bis zur jährlichen Generalversammlung des Jahres 2004 zum Verwaltungsratsmitglied ernannt.

- Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf fünf festgesetzt:

- a) Herr Henri Schumacher, Geschäftsführer, wohnhaft zu L-5480 Wormeldingen, 111, rue Principale;
- b) Herr Eric Delobel, Buchhalter, wohnhaft in F-57645 Montoy-Flanville, 35, rue des Grands-Champs;
- c) Frau Lydia Marques, Verkäuferin, wohnhaft in L-5480 Wormeldingen, 119A, rue Principale;
- d) Herr Jean-Louis Niederkorn, Bäcker-Konditormeister, wohnhaft zu F-57480 Manderen, 23, rue Principale;
- e) Herr Christian Schumacher, vorgeannt.

- Dem Rücktritt des Delegierten des Verwaltungsrates, Herr Henri Schumacher, vorgeannt, wurde zugestimmt. Herrn Henri Schumacher wird völlige Entlastung erteilt.

- Herr Christian Schumacher, vorgeannt, wurde zum neuen Delegierten des Verwaltungsrates ernannt.

- Für alle zu tätigenen Geschäften ist die gemeinsame Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates und eines anderen Verwaltungsratsmitglieds notwendig. Die Unterschrift des Delegierten des Verwaltungsrates ist jedoch zwingend.

Wormeldingen, den 27. Juli 2001.

Abschrift beglaubigt

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52224/503/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

POUCHERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 44.617.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2001.

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(52230/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

POUCHERA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 44.617.

Assemblée Générale Annuelle

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 17 juillet 2001, du rapport et de la décision du Conseil d'Administration de la société POUCHERA HOLDING S.A. que les actionnaires et administrateurs, à l'unanimité des voix, ont pris les décisions suivantes pour les comptes annuels de 2000.

1) Décharge accordée aux administrateurs pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée à l'administrateur-délégué pour l'année 2000:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Décharge accordée au commissaire aux comptes pour l'année 2000:

Ebben Slaats De Jonge.

2) Election des nouveaux administrateurs:

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

MUTUA (LUXEMBOURG) S.A.

FIDES (LUXEMBOURG) S.A.

3) Le conseil d'administration a élu MANACOR (LUXEMBOURG) S.A. en tant qu'administrateur-délégué de la société sur autorisation des actionnaires.

4) Election de Ebben Slaats De Jonge en tant que Commissaire aux Comptes.

5) Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes expireront à la suite de l'Assemblée Générale annuelle appelée à s'exprimer sur les comptes au 31 décembre 2001.

6) Du profit qui s'élève à EUR 286.359,51 un montant de EUR 14.317,98 est affecté à la réserve légale. Le reste du profit est reporté.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour POUCHERA HOLDING S.A.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Administrateur-Délégué

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 83, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52229/683/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PR COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.825.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 50, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société PR COIFFURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52231/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PR COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 50.825.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 54, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société PR COIFFURE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52232/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SOCJYM, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 59.544.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 70, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2001

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2001:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2001.

Signature.

(52261/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PROJECTO C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.208.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

PROJECTO S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

(52234/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

PROJECTO C S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.208.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 juillet 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 1999:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Lino Berti, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen

Pour extrait conforme

PROJECTO C S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 77, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52233/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SOCIETE DE GERANCE ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 5.530.

Constituée suivant acte reçu par Maître Raymond Steichen, notaire de résidence à L-Mersch, en date du 26 janvier 1956, publié au Mémorial C, Recueil Spécial n° 8 du 11 février 1956;

Statuts modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois en date du 23 juillet 1999, par acte sous seing privé, publié au Mémorial C n° 752 du 11 octobre 1999.

Il résulte d'une lettre adressée à la SOCIETE DE GERANCE ET DE PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A. en date du 26 juillet 2001 que Monsieur Luc Pletschette, maître en sciences économiques, demeurant à L-Schifflange, a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 26 juillet 2001 que Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant à F-Thionville, a été coopté comme administrateur en remplacement de Monsieur Luc Pletschette.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 26 juillet 2001.

Pour la société

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 39, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52257/687/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

RAIL AND STEEL SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6794 Grevenmacher, 18, rue du Vin.
R. C. Luxembourg B 46.644.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 53, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société RAIL AND STEEL SERVICE S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52238/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

ROBLING'S MALERWERKSTATT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Merttert, 59E, route de Wasserbillig.
R. C. Luxembourg B 33.667.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 51, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société ROBLING'S MALERWERKSTATT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52242/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SAINT HILAIRE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 79.517.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52247/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SMP EUROPE S.A., SYSTEM MANAGEMENT PARTNERS EUROPE, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 63.805.

EXTRAIT

Le 22 juin 2001 s'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire au siège social de la société durant laquelle les résolutions suivantes ont été prises:

a) Décharges ont été accordées à Monsieur David Hamilton, Monsieur Paul Speers et Monsieur Alexander Somers en leur qualité d'administrateur de la société.

b) Ont été définitivement nommés: en remplacement de l'administrateur-délégué démissionnaire Monsieur Öztek Zeki, demeurant à Berlin, en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Pekel Serkan demeurant à Berlin et Monsieur Onur Donner demeurant à Bruxelles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

SMP EUROPE S.A.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52282/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SAB, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, Z.A. Am Scheerleck.
R. C. Luxembourg B 67.201.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 48, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour SAB, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52244/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SAB, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, Z.A. Am Scheerleck.
R. C. Luxembourg B 67.201.

—
Les comptes annuels établis au 31 décembre 1999, enregistrés à Grevenmacher, le 25 juillet 2001, vol. 168, fol. 48, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour SAB, GmbH

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52243/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SEAHORSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 72.949.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52248/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SHARE, Société d'investissement à capital variable.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 7, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 28.744.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52250/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SELESTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 36.309.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, vol. 556, fol. 64, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour SELESTA S.A.

Signature

(52249/713/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

**S.V.M., S.à r.l., SOCIETE DE CONSTRUCTION ET VENTE DE MATERIAUX,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.
R. C. Luxembourg B 42.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la S.à r.l., SOCIETE DE CONSTRUCTION ET VENTE DE MATERIAUX
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52256/503/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 61.767.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil n° 119 du 25 février 1998.

Modifiée en date du 24 février 1998 par-devant le même notaire, publié au Mémorial C, Recueil n° 388 du 28 mai 1999.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 15 juin 2001 que les décisions suivantes ont été prises:

° Suite aux lettres adressées à la société en date du 15 mai 2001, les membres du conseil d'administration ainsi que le commissaire aux comptes ont démissionné de leur fonction avec effet au plus tard le 15 juin 2001. L'assemblée a accepté leur démission et leur a donné décharge pleine et entière et a décidé de nommer en remplacement:

* Au conseil d'administration:

- Monsieur Alain Lam, réviseur d'entreprises, demeurant à L-Stegen;
- Monsieur Bruno Beernaerts, directeur de société, demeurant à B-Fauviller;
- Monsieur David De Marco, directeur de société, demeurant à L-Mersch.

* Comme commissaire aux comptes:

- FIDEI REVISION, S.à r.l., avec siège à L-Luxembourg.

Les nouveaux administrateurs et le nouveau commissaire aux comptes termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

° Le siège social de la société a été dénoncé avec effet au plus tard le 15 juin 2001. L'assemblée a décidé de transférer le siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2001.

Pour la SOCIETE DE PARTICIPATIONS EXEMPTES S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2001, vol. 555, fol. 30, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52258/687/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

WESTERN WATERWAYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1342 Luxembourg, 42, rue de Clausen.
R. C. Luxembourg B 82.704.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 22 juin 2001 que le Conseil d'Administration a décidé, à l'unanimité, de nommer la société LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., sise à Luxembourg, comme «dirigeant maritime» dans le cadre de la loi maritime de 1990 et de ses lois modificatives.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2001.

WESTERN WATERWAYS S.A.
Signature

Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52302/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SOJAC DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 42, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 50.456.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la S.A. SOJAC DISTRIBUTION

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52260/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SPERACONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 51, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 67.569.

Les comptes annuels établis au 31 décembre 2000, enregistrés à Grevenmacher, le 26 juillet 2001, vol. 168, fol. 54, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société SPERACONSULT S.A.

FIDUCIAIRE SOCOFISC S.A.

Signature

(52270/745/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SUD INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 69.610.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 84, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Perrier

Administrateur

(52274/312/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

SUPERET S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 73.952.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 65, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(52275/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

STATION REULAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 119, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 28.587.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la S.à r.l. STATION REULAND

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG S.A.

(52273/503/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

STATION REULAND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 119, route de Thionville.
R. C. Luxembourg B 28.587.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2001

Les associés de la STATION REULAND, S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR rétroactivement au 1^{er} janvier 2001 de la façon suivante:

Conversion de 500.000,- LUF / (40,3399)	12.394,68
Augmentation de capital par incorporation de réserves ..	105,32
	12.500,00

Le capital social de 12.500,- est représenté par 500 parts sociales de 25,- chacun, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 1^{er} janvier 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52272/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.660.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour la société

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A.

Signature

(52277/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 78.660.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration le 9 novembre 2000

Monsieur Ron R.C. Hobbs, administrateur, résidant au 24 Union Street, ST Helier, Jersey JE4 8UJ, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour extrait conforme

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 1 S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52276/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

VALGROUP HOLD, Société Anonyme.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 69.711.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration le 21 mai 1999

Monsieur Ron R.C. Hobbs, administrateur, résidant au 24 Union Street, ST Helier, Jersey JE4 8UJ, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52299/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial.

Pour la société

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A.

Signature

(52279/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.661.

Extrait des décisions prises par le Conseil d'Administration le 9 novembre 2000

Monsieur Ron R.C. Hobbs, administrateur, résidant au 24 Union Street, ST Helier, Jersey JE4 8UJ, a été élu Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour extrait conforme

STRUCTURAL ENGINE FOUNDRY COMPONENTS 2 S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2001, vol. 556, fol. 75, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52278/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

TELE CONTACT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1338 Luxembourg, 46, rue du Cimetière.
R. C. Luxembourg B 60.806.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 3 janvier 2001

Les associés de la société TELE CONTACT LUXEMBOURG, S.à r.l. ont décidé à l'unanimité de convertir le capital social en EUR pour le 1^{er} janvier 2001.

Le capital social de 500.000,- LUF est ainsi converti de la façon suivante:

Conversion (40,3399)	12.394,68 EUR
Augmentation de capital par incorporation de réserves .	105,32 EUR
	<hr/>
	12.500,00 EUR

Le capital social de 12.500,- EUR est représenté par 100 parts sociales de 125,- EUR chacune, entièrement libérées en numéraire.

Luxembourg, le 3 janvier 2001.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 40, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(52283/503/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

TMF LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 55.728.

Le bilan de la société et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2001, vol. 556, fol. 82, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2001.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(52289/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

TIBONITE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 73.910.

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TIBONITE INVESTMENTS S.A., avec siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce de et à Luxembourg, section B numéro 73.910,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Luxembourg en date du 14 janvier 2000, publié au Mémorial C-2000, page 13673.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Aurélie Rauscher, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Gina Tucci, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Modification de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 23. L'assemblée générale décidant sur des matières non modificatives des statuts ne prend des résolutions valables qu'avec un quorum de présence de la moitié et le vote favorable de la majorité simple du capital social.

L'assemblée générale extraordinaire (modificative des statuts) ne décide en toute hypothèse valablement qu'avec le vote favorable de la majorité de deux tiers (2/3) au moins du capital social.

De plus, les opérations ci-après désignées sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires et nécessitent le vote favorable de la majorité des deux tiers du capital social, à savoir:

- l'acquisition et la vente d'immeubles,
- l'inscription d'hypothèques sur les immeubles appartenant à la société,
- les acquisitions et les ventes de participations, d'entreprises, de branches d'entreprises, de brevets,
- les décisions de mettre en liquidation les sociétés dans lesquelles une participation est détenue,
- les engagements de la société pour les émissions d'obligations,
- la mise en gage d'avoirs de la société et l'octroi de garanties,
- la renonciation aux privilèges et hypothèques légales,
- la concession de garanties et/ou fidéjussions à des tiers,
- tout engagement lié à une procédure arbitrale.

2. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 23 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 23. L'assemblée générale décidant sur des matières non modificatives des statuts, ne prend des résolutions valables qu'avec un quorum de présence de la moitié et le vote favorable de la majorité simple du capital social.

L'assemblée générale extraordinaire (modificative des statuts) ne décide en toute hypothèse valablement qu'avec le vote favorable de la majorité de deux tiers (2/3) au moins du capital social.

De plus, les opérations ci-après désignées sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires et nécessitent le vote favorable de la majorité des deux tiers du capital social, à savoir:

- l'acquisition et la vente d'immeubles,
- l'inscription d'hypothèques sur les immeubles appartenant à la société,
- les acquisitions et les ventes de participations, d'entreprises, de branches d'entreprises, de brevets,
- les décisions de mettre en liquidation les sociétés dans lesquelles une participation est détenue,
- les engagements de la société pour les émissions d'obligations,
- la mise en gage d'avoirs de la société et l'octroi de garanties,
- la renonciation aux privilèges et hypothèques légales,
- la concession de garanties et/ou fidéjussions à des tiers,
- tout engagement lié à une procédure arbitrale.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Vandt, A. Rauscher, G. Tucci, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 92, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2001.

J. Delvaux.

(52287/208/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

TIBONITE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 73.910.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 juillet 2001, acté sous le n° 593/2001 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(52288/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

In the year two thousand and one, on the twenty ninth of June.

Before US Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

UHS INTERNATIONAL INC., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America,

here represented by Ms. Danielle Delnoije, lawyer residing in Howald, by virtue of a proxy established in King of Prussia on June 2001

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the only partner of the limited liability company established in Luxembourg under the name of UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., R.C. Luxembourg under process, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated May 10, 2001, not yet published in the Mémorial, Recueil C.

II. The Company's share capital is set at twenty six million three hundred twenty nine thousand four hundred fifty Euro (EUR 26,329,450.-) divided into one million fifty three thousand one hundred seventy-eight (1,053,178) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by thirteen million two hundred eighty-two thousand one hundred twenty-five Euro (EUR 13,282,125.-) to raise it from its present amount of twenty six million three hundred twenty nine thousand four hundred fifty Euro (EUR 26,329,450.-) to thirty nine million six hundred eleven thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 39,611,575.-) by creation and issue of five hundred thirty one thousand two hundred eighty five (531.285) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervened UHS INTERNATIONAL INC., prenamed, here represented by Ms. Danielle Delnoije prenamed, by virtue of a proxy established in King of Prussia on June 2001. The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

UHS INTERNATIONAL INC., through its proxyholder, declared to subscribe to the five hundred thirty one thousand two hundred eighty five (531,285) new shares and pay them fully paid up in the amount of thirteen million two hundred eighty two thousand one hundred twenty five Euro (EUR 13,282,125.-) by contribution in kind of all the shares of UHS IRELAND LIMITED, which are hereby transferred to and accepted by UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l. at the value of thirteen million two hundred eighty two thousand one hundred forty five Euro (EUR 13,282,145.-).

The excess contribution of twenty Euro (EUR 20.-) is allocated to the legal reserve of the Company.

Proof of the existence and value of the shares contributed has been given to the undersigned notary by a certified contribution balance sheet of UHS IRELAND LIMITED as per June twenty-ninth, 2001 and by a declaration issued by the management of UHS IRELAND LIMITED, which will remain here annexed.

The balance sheet of UHS IRELAND LIMITED shows net assets of thirteen million two hundred eighty two thousand one hundred forty five Euro (EUR 13.282.145.-).

Further to this, the management of UHS IRELAND LIMITED has declared that it will accomplish all formalities to transfer legal ownership of all such shares to UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l.

Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital is fixed at thirty nine million six hundred eleven thousand five hundred seventy five Euro (EUR 39,611,575.-), represented by one million five hundred eighty four thousand four hundred sixty three (1,584,463) shares of twenty five Euro (EUR 25.-) each.»

Variable rate capital tax exemption request

Insofar the contribution in kind consists of two shares representing the entire share capital of a company incorporated in the European Community to another company incorporated in the European Community, the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two hundred fifty thousand Luxembourg Francs (LUF 250,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

UHS INTERNATIONAL INC., avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique, ici représentée par Mademoiselle Danielle Delnoije, juriste, demeurant à Howald, en vertu d'une procuration donnée à King of Prussia, en juin 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 mai 2001, non encore publié au Mémorial, Recueil C.

II. Le capital social de cette Société est fixé à vingt-six millions trois cent vingt-neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 26.329.450,-) divisé en un million cinquante trois mille cent soixante-dix huit (1.053.178) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de treize millions deux cent quatre-vingt-deux mille cent vingt-cinq Euro (EUR 13.282.125,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-six millions trois cent vingt-neuf mille quatre cent cinquante Euro (EUR 26.329.450,-) à trente-neuf millions six cent onze mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 39.611.575,-) par la création et l'émission de un million cinq cent quatre-vingt quatre mille quatre cent soixante-trois (1.584.463) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue UHS INTERNATIONAL INC., prédésignée, ici représentée par Mlle Danielle Delnoije, prénommé, en vertu d'une procuration donnée à King of Prussia en juin 2001. Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

UHS INTERNATIONAL INC., par son mandataire, déclare souscrire aux un million cinq cent quatre-vingt quatre mille quatre cent soixante trois (1.584.463) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement au montant de treize millions deux cent quatre-vingt deux mille cent vingt-cinq Euro (EUR 13.282.125,-) par apport en nature de toutes les actions de UHS IRELAND LIMITED, lesquels sont par la présente transférés à et acceptés par UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l. à la valeur de treize millions deux cent quatre-vingt deux mille cent quarante cinq Euro (EUR 13.282.145).

L'apport excédentaire de vingt Euro (EUR 20,-) est alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un bilan certifié de UHS IRELAND LIMITED en date du vingt-neuf juin 2001 et par une déclaration émanant de la gérance de UHS IRELAND LIMITED, ci-annexée.

Le bilan de UHS IRELAND LIMITED relève une valeur nette comptable de treize millions deux cent quatre-vingt deux mille cent quarante cinq Euro (EUR 13.282.145,-).

De plus, la gérance de UHS IRELAND LIMITED a déclaré que toutes les formalités pour le transfert de la propriété juridique de ces actions à UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l. seront accomplies.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente neuf millions six cent onze mille cinq cent soixante-quinze Euro (EUR 39.611.575,-), représenté par un million cinq cent quatre-vingt quatre mille quatre cent soixante trois (1.584.463) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) chacune. »

Requête en Exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'apport en nature consiste dans l'apport de deux actions représentant 100% du capital d'une société ayant son siège social dans la Communauté Européenne à une autre société ayant son siège social dans la Communauté Européenne, la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinquante mille Francs Luxembourgeois (LUF 250.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le, texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: D. Delnoije, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 80, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2001.

J. Elvinger.

(52295/211/133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

UHS HEALTH PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour la notaire

Signature

(52296/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.

TELEMARKET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 72.992.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 août 2001.

E. Schroeder.

(52284/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2001.
